



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir à Olivier LEBRUN
Geneviève JOIE a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

DESIGNE comme secrétaire de séance : Laure COTTIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2021.

Mr LEBRUN : « J'ai reçu une modification de Mme ÉGAL, qui sera intégrée au procès-verbal. Y a-t-il d'autres remarques sur ce procès-verbal ? Pas d'autre remarque.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
APPROUVE PAR 33 VOIX POUR

Mr LEBRUN : « Nous allons aborder l'ordre du jour qui comprend 16 délibérations et nous aurons aussi à la fin deux questions orales que j'ai reçues, une de Mme ÉGAL, une de Mme CHOPARD pour chacun des groupes. Nous aborderons ces deux questions à la fin de ce Conseil, comme il se doit. La première délibération ouvre la série des délibérations financières. J'allais dire « la dernière un peu importante de cette année », c'est-à-dire le compte administratif. Je rappelle simplement que le compte administratif est le bilan de la réalisation financière en dépenses et en recettes de l'année 2020. Nous ne sommes donc plus dans le prévisionnel, nous sommes dans l'exécuté. C'est aussi pour cela que nous passons en même temps l'approbation du compte de gestion, celui-ci étant le compte tenu par le Trésorier.

Il y a une double comptabilité, une par le Trésorier et une par nous-mêmes, par l'ordonnateur, le Maire et donc, il est question aussi de les rapprocher. »

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET VILLE

Mr ISSAKIDIS : « En introduction un petit rappel de ce qu'est ce compte administratif, indiquant que le Maire est donc, l'ordonnateur, c'est-à-dire que c'est lui qui initie les opérations financières et comptables qui sont ensuite reprises par le compte de gestion que nous verrons juste après.

Le compte administratif, comme il est indiqué, rapproche prévisions et réalisations effectives en dépenses et recettes du budget, avec les résultats comptables de l'exercice. Le dernier point rappelle que ce compte administratif doit être présenté avant le 30 juin, ce qui est le cas.

Le compte de gestion, dont nous parlons a déjà été évoqué en introduction : c'est la tenue, en parallèle des comptes de la Ville sous les instructions de l'ordonnateur par le Comptable public, avec l'objectif de rechercher, d'avoir une conformité symétrique, en quelque sorte, entre le compte de gestion et les opérations que l'ordonnateur ordonne.

Définition rapide pour resituer le contexte général :

Le compte administratif concerne l'année, donc nous allons parler de l'année 2020. Il reprend, les montants des encaissements et décaissements réels de l'année, que l'on appelle « le réalisé » ;

Le Budget Primitif total, est égal au budget primitif augmenté d'éventuelles décisions modificatives en cours d'année. Nous en avons pris une, l'année dernière au mois de juin. Les reports qui concernent l'investissement relatent les ajustements de budgets à la charnière entre deux années successives.

Comme tous ces budgets qui ont été votés, il y a une section de fonctionnement dont vous voyez ici le rappel des principaux chiffres, avec, le compte administratif de l'année 2019 qui est donc, la dernière année pour laquelle nous avons voté ce compte administratif. Le 1 026 k€, provient du CA de 2019, pour lequel nous avons mesuré, à la fois, la reprise d'un solde de recettes positives de 26 000 € provenant de l'ancien budget d'assainissement que nous gérons et pour le reste, pour le 1 M€, il s'agit de celui que l'on a consenti en juin l'année dernière, lors de la décision modificative affectant le BP 2020.

En matière de dépenses et de recettes, si l'on compare le CA 2020 au BP 2020, nous avons un différentiel en dépenses de 7 %, en recettes de -7 %. Ainsi, nous avons 7 % de dépenses en moins, par rapport au BP 2020 que nous avons initialement prévu. Des recettes légèrement supérieures à hauteur de 3,4 M€ et donc une capacité d'autofinancement de 4 713 k€ sachant que ce montant résultant intègre le 1 026 k€ dont nous parlions précédemment.

Si l'on compare CA 2019 à CA 2020, nous voyons une augmentation des dépenses de 0,8 % et une augmentation des recettes de 1,85 %.

Cette fois-ci vous avez en recettes de fonctionnement la répartition de ces différentes recettes par nature, c'est-à-dire : impôts, taxes, les dotations et participations et produits et services, autres produits et du côté fonctionnement, en dépense : les dépenses, les dépenses de personnel, où là encore, on peut analyser les différences. Juste un point à préciser concernant les recettes, « recettes, impôts et taxes » : 84 % de ces recettes sont constituées de la DGF, dotation globale de fonctionnement, ainsi que d'une recette provenant de la Caisse d'allocations familiales qui a un caractère exceptionnel que l'on va retrouver un peu plus tard.

Par service, en miroir de ce qui avait été présenté lors du BP 2020, on retrouve les filières ou les principaux secteurs, et sans surprise, ce que l'on a constaté lors du budget 2020, à savoir une situation normale, puisqu'une ville n'a pas vocation à dégager des marges ou des bénéfices. Toutes les activités sont en demande de recettes par rapport aux dépenses qu'elles consentent. Mais c'est pour l'intérêt public. Donc, tout l'exercice consiste, au niveau du BP, à équilibrer les recettes et les dépenses.

Si l'on rentre dans le détail en reprenant les postes un à un, vous avez plusieurs informations. D'abord la répartition par secteur : l'administration générale, la police, l'enfance, la culture... et différentes colonnes qui reprennent les chiffres du CA 2019 que l'on avait voté l'année dernière, le BP 2020 en rappel, le CA 2020, et les deux dernières colonnes qui mesurent les écarts. La

première comparant le CA 2020 au BP 2020 sur lequel je vais revenir et une colonne qui reprend la même différence, mais cette fois comparant le CA 2020 à CA 2019.

Les points marquants sont les suivants :

Le premier point est de constater en bas à droite, dans le total des dépenses, un différentiel de CA de 263 k€, ce qui représente 2,5 %.

Le deuxième élément est un différentiel sur l'activité sport et jeunesse de +224 k€, ce qui correspond à des personnels complémentaires qui ont été sollicités dans le cadre des dispositions particulières liées à la mise en place de tout ce qui touche à la COVID. Il y a eu un impact sur le personnel par le fait qu'il a fallu constituer des équipes plus conséquentes pour faire face aux enjeux liés au nombre plus restreint des groupes à animer en sport et jeunesse.

Le secteur Petite enfance montre un différentiel de -251 k€ qui correspond à des postes qui ont été vacants pendant un certain temps et pourvus un peu plus tard, par rapport au budget. Je rappelle que nous sommes en comparaison du budget donc, comme je le dis souvent, il n'est pas anormal qu'il y ait des différences dès lors qu'il y a certaines vacances de postes qui ensuite, sont comblés par des recrutements. Comme l'on ne maîtrise pas les délais de préavis de ceux qui rejoignent Viroflay, cela occasionne des différences techniques ou mécaniques liées à ces événements.

Pour le secteur Aménagement urbain et environnement qui est à -135 k€, là encore il s'agit de l'effet d'un départ et d'un recrutement qui s'est opéré à partir de septembre et occasionnant sur le plan budgétaire annuel un différentiel total de 135 k€.

Parlant des charges à caractère général, vous avez une liste : contrats de prestations de services, achat de fournitures, affranchissement et télécom...

En première ligne, nous avons un différentiel de 169 720 € qui correspond essentiellement à deux choses : un certain nombre de prestations de service qui n'ont pas été réalisées par exemple, les nouvelles activités périscolaires, les NAP, puisqu'il n'y avait pas d'enfants. C'est l'impact également des activités culturelles au travers des différents contrats de prestataires extérieurs qui interviennent et puis différent autres postes, donc, tout cela occasionne un certain nombre de charges en moins, mais s'ajoutent, donnant un résultat à -169 k€, des contrats de prestations de services comme celui de la Maison bleue, qui a créé, à notre demande cinq places supplémentaires au cours de l'année 2020, dont l'impact n'apparaît pas stricto sensu dans les -169 k€, mais qui résulte en une charge supplémentaire qui vient compenser en partie, les charges en moins que nous avons payées du fait des moindres contrats de prestations de services que j'évoquais juste avant. Ensuite, on retrouve la ligne alimentation avec un différentiel de -155 252 € dont on comprend parfaitement le constituant puisque durant l'année 2020, les écoles ont été fermées pendant deux mois, et donc, conséquemment, tout ce qui touche à l'alimentation des cantines scolaires a été impacté par une moindre charge.

Nous retrouvons également un +38 780 € qui touche les contrats de nettoyage des locaux, c'est inhérent à la nécessité d'augmenter les opérations de nettoyage au cours de l'année 2020, liées, encore une fois à la COVID et qui donc, a occasionné un surplus de prestations que l'on retrouve dans ce différentiel de 38 780 €.

Le dernier point, je ne vais pas tous les détailler un par un, ce sont les honoraires, avec un différentiel de 148 239 € dont 60 % s'expliquent par une moindre dépense provenant du service juridique. Nous avons provisionné un certain nombre d'honoraires à une certaine hauteur ; 60 % de cette différence s'explique par le non-engagement de l'ensemble des dépenses que nous avons consenties lors de la construction budgétaire. Mais il y avait une part d'aléas que l'on comprend bien.

Les recettes : Toujours le même schéma de présentation avec les postes détaillés. Les gros chiffres : +270 485 € que vous voyez en subventions CAF, se rattachent à des effets de rattrapage de recettes de l'année précédente. Ces 270 k€ n'ont pas un caractère répétable, mais simplement de rattrapage. Il y a donc peu de chance que nous les retrouvions sur les années suivantes et cela explique en grande partie, le grand total des écarts de cette avant-dernière colonne qui est à hauteur de 235 k€.

Pour le reste, que ce soit la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ou le FC (Fond de Compensation) TVA qui est le remboursement de TVA inhérent à un certain nombre d'investissements consentis l'année précédente ou deux ans selon le moment où ce crédit de TVA

est né, présente un différentiel entre budget et CA de 10 k€ et 1 500 € pour la DGF, donc nous sommes très près de la prévision budgétaire.

Les recettes tarifaires : Je les ai évoquées en parlant des NAP, des activités culturelles et un certain nombre d'activités tarifées. Vous en avez le détail selon deux vues : périscolaire, plus petite enfance et autres recettes tarifées.

Le domaine le plus conséquent de ces recettes, c'est évidemment le périscolaire et la petite enfance. Un point important à souligner : en BP 2020, nous avons initialement prévu : 2 576 000 € de recettes provenant des activités périscolaires plus petite enfance, avec un atterrissage budgétaire à 1 840 000 €. Ce qui fait un différentiel de 28 %, mais en juin 2020, nous avons revisité ce chiffre de 2 576 000 € pour le ramener à 2 199 000 € tenant compte des circonstances particulières que nous connaissions. Et donc, l'écart apparent de 28,5 % entre 2 576 000 € et 1 840 000 € en réalité a été ramené à 16 % compte tenu de la décision modificative de l'année dernière.

C'est 12 points de mieux en matière de précisions budgétaires. Nous avons pris en compte ce différentiel, c'est ce qui explique ces petits sauts que l'on constate entre le BP 2020 et le CA 2020. Ceux-ci ne sont pas complètement à la hauteur de ce qui est présenté, puisque nous n'intégrons pas l'effet de la décision modificative de juin 2020.

Les chiffres qui vous sont présentés reprennent de façon synthétique l'ensemble des éléments que l'on a vu passer avec certains points de détail, comme les charges de personnel, les charges à caractère général pour ce qui touche aux dépenses. Identiquement pour les recettes, je fais référence aux impôts et taxes, les dotations et participations, la DG est un récapitulatif, une synthèse des éléments brièvement présentés, avec, en plus, des taux de réalisation, qui sont un indicateur avancé de l'exécution budgétaire qui est indépendante des volumes, puisque raisonnant en pourcentages.

Quand on regarde les chiffres des recettes totales, on voit que par le jeu des + et -, nous arrivons à un taux de réalisation budgétaire de 99 %. Et en dépenses, un taux de réalisation des dépenses à 93 %. Nous ne sommes pas très éloignés, en dépenses de notre prévisionnel et en recettes, très proches de notre prévisionnel à hauteur de 99 %.

Nous retrouvons indirectement, mais de façon consolidée, dans le chiffre de -718 000 € « produits, services, domaine et ventes diverses », l'effet de ce dont je parlais, à savoir tous les services tarifés proposés aux Viroflaysiens, qui touche les crèches, le culturel, les cantines, le périscolaire, tout cela résultant en un écart de 718 000 € qui représente le plus gros écart en recettes de la colonne « écart CA/BP ».

De cette synthèse de la section de fonctionnement, nous passons à l'investissement.

Trois exemples sont cités : piscine, travaux voirie Marquette et réfection toiture, un renvoi aux raisons possibles expliquant ce qui vous est présenté.

À commencer par la piscine, c'est une opération dite « pluriannuelle ». Nous comprenons sans difficulté qu'ayant 0 en BP 2020, 0 en BP total 2020, nous pouvons nous étonner de trouver en CA 2020, un montant de 849 890 €, un report de 3 360 000 € et donc un CA 2020 à date de 1 680 000 €. Cela s'explique par une pratique budgétaire qui n'est pas un choix à Viroflay, mais qui est imposée par les pratiques générales liées au fait que cette subvention de piscine a été votée en 2018 et donc, au fur et à mesure que le projet du centre aquatique des Bertisettes se réalise nous ne devons pas réinscrire ce montant au BP 2020. Ce qui explique pourquoi nous avons 0 au BP 2020 et malgré tout un CA 2020 de 849 000 €, pour revenir à l'objet de cette délibération. C'est une indication intéressante à connaître, puisque cela permet de mieux comprendre et mieux interpréter avec justesse, les chiffres de ce CA 2020, pour ce qui touche à la section d'investissement.

Identiquement, je vais prendre le troisième projet, celui de la réfection de toiture Aulnette ; la raison qui explique les chiffres qui vous sont présentés est attachée à des retards dans l'attribution des marchés ou des marchés infructueux et en ce cas particulier, il s'agissait d'un marché infructueux. Cette dépense était initialement prévue en 2019. Elle n'a pas pu être réalisée en 2020, pour les raisons que vous connaissez tous, c'est-à-dire, une certaine paralysie de l'activité, à la fois de construction et de travaux. Cette opération a donc été repoussée à 2021. Il serait faux, par

exemple, de dire que nous avons prévu 240 000 € au BP 2020 et finalement réalisé que 6 720 € au CA 2020, concluant faussement que nous n'avons posé que quelques tuiles sur ce toit. Ce n'est pas du tout la façon dont cela s'interprète, puisque comme j'ai essayé de l'illustrer par l'exemple détaillé de ce projet, il y a des effets techniques.

En réalité, le budget de ce projet de toiture est de l'ordre de 900 000 €, et on le retrouve dans le BP 2021 .

Globalement, au BP 2020, nous avons malgré tout 8 825 000 € d'investissements qui se répartissaient à hauteur de 3,6 M€ et 5,2 M€ et 0,5 M€ entre : bâtiment, voirie et projets Viroflay 2025.

Ayant posé ces éléments de compréhension, nous pouvons présenter plus en détail ce qu'il s'est passé au cours de l'année 2020, touchant le secteur bâtiment hors Viroflay 2025 en tant que projet comme c'est précisé.

Si je prends, par exemple, le domaine culturel, le taux de réalisation est de 35 %, travaux finis dans l'année, mais non intégralement payés dans l'année. Il s'agit de projets qui sont à cheval sur deux années fiscales. De ce fait, la retranscription en argent que l'on retrouve dans le CA 2020 n'est pas illustrative d'un manquement à la réalisation contrairement à ce que l'on pourrait interpréter.

Pour être très complet, j'ai fait un peu le bilan. D'abord, vous avez un taux de réalisation global budgétaire de 26 % et quand vous regardez le nombre de projets que cela représente, en 2020, en bâtiment nous avons 31 projets au budget, nous en avons réalisé complètement : 45 % et ces 45 % en valeur, pèsent 25 % du budget primitif et 70 % du compte administratif. Ce sont des chiffres à rapprocher qui sont intéressants puisque que l'on voit bien qu'en ayant fait quasiment la moitié des projets, en réalité, ils ne représentaient financièrement que, soit 25 % du BP et en réalité opérationnelle, tel que l'année a été exécutée : 70 % du compte administratif.

En résumé : 31 projets ; 45 % entièrement réalisés ; 20 % budgétés en 2020, mais qui n'ont pas pu être réalisés et qui pesaient pour 47 % du budget initial.

Sachant que parmi ces 6 projets, un seul concernait la rénovation de logements au 24 rue Joseph Bertrand, qui est la grande partie de ces projets budgétés en 2020, mais non réalisés lors de l'année 2020. La majeure partie de ce budget n'a pas été utilisé, car en cours de route, le projet a pu changé de nature. Cela donne aussi une indication supplémentaire quant à la façon de lire ces chiffres et d'interpréter ces pourcentages qui doivent être mis en miroir du nombre de projets concernés, de leur valeur et de leur poids relatif dans le budget.

Et pour finir, on avait 45, x %, et là, les 11 derniers projets dont je parlais, 35 % des 31 dont je parlais, ont été commencés au cours de l'année, mais ont fait l'objet d'un report partiel sur l'année 2021 et ces 35 % de projets pèsent 28 % du BP et 30 % du CA.

J'ai voulu vous donner ces précisions pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'interprétation, car il est vrai que s'en tenir uniquement aux pourcentages qui sont indiqués, on peut avoir le sentiment un peu faussé, quand par exemple, on voit : logement 1 % de réalisation, on pourrait se dire que rien n'a été fait. En fait, pas du tout, cela été fait, mais différemment. »

Mr LEBRUN : « Je me permets juste d'ajouter que ce qui est compliqué à comprendre, lorsque l'on n'a pas l'habitude, c'est que l'on est sur des questions de dépenses. Nous sommes sur une comptabilité de trésorerie, cela peut parfois paraître étonnant et qu'on ne s'interdit pas de dire non plus : « On avait prévu quelque chose au budget, on ne va pas le faire parce qu'on a autre chose », l'accent a été mis sur les logements, c'était important, et donc, on peut très bien se dire : « Cette feuille de route budgétaire que l'on avait prévue pour l'investissement, sera un peu différente dans l'année, parce que l'on a trouvé une autre opportunité pour réaliser ce que l'on avait prévu, mais sans, pour autant, dépenser les sommes en question et pourquoi les faire dépenser par quelqu'un d'autre ? » Ce qui n'est pas plus mal. Les six ou sept raisons pour lesquelles il peut y avoir un décalage entre le budget et le CA ont été expliquées. Cette typologie était importante. Je faisais ce petit rappel, même si c'est un peu redondant avec ce que vous a dit Monsieur ISSAKIDIS, parce que je trouve que c'est important pour la compréhension, notamment, pour les débats qui viendront ultérieurement.

Mr ISSAKIDIS : « C'est un rappel bien utile, car il s'applique également aux investissements en voirie. À noter le chiffre de 32 %. Il s'agit de 32 % de réalisation du compte administratif comparé

au BP total, mais ce qui a été exposé juste avant s'applique ici aussi. Il y a eu un certain nombre de rues qui ont été réalisées complètement lors de l'année 2020. Une année qui a été particulière, je le rappelle, puisque c'était une année de transfert à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, de la compétence assainissement ; - une année dont on connaît les difficultés particulières, pas du tout des conditions favorables pour avoir une exécution à la hauteur de ce à quoi nous vous avons habitué les années d'avant- .

Malgré tout, un certain nombre de rues ont été réalisées complètement: rue de la Côte, rue Raynal, rue Péri, carrefour Clémenceau, Doumer, Poincaré... des tapis de chaussée rue des Saisons, rue Julien Certain... Beaucoup de choses ont été faites, mais qui ne représentent pas forcément budgétairement un coût extrêmement important, puisque les projets terminés en matière de rues, parmi celles que je citais, ne pèsent que 7 % budgétairement, les réfections de tapis, que l'on avait planifiées, mais que l'on pouvait faire par nous-mêmes indépendamment des blocages et des retards pris inhérents à l'année spécifique qu'a été l'année 2020 et au transfert de l'assainissement qui est entre les mains de VGP.

Malgré tout, nous avons réalisé un certain nombre de projets, ceux qui étaient à notre portée, dans le sens où nous avons l'autonomie nécessaire pour mener de bout en bout de tels projets. D'autres projets évidemment, ont fait l'objet d'un report. Ils représentent un montant important, puisque touchant, des travaux d'assainissement où là, nous n'avons plus les mains libres pour avancer autant que par le passé, attendant dorénavant qu'au niveau de l'Agglomération, un certain nombre d'études d'assainissement soit fait de façon globale.

Voilà les éléments d'interprétation de ces projets d'investissements en matière de voirie et identiquement, pour ce qui touche à Viroflay 2025, qui est donc le programme que vous connaissez bien, qui est multi-annuel. Il se poursuit depuis plusieurs années, avec un récapitulatif qui vous est présenté de ce qui a été réalisé au cours de l'année 2020 avec des opérations qui ont été entièrement menées malgré les 32 % de réalisations globales. Mais là encore, c'est budgétaire, je pense par exemple à ces projets réalisés entièrement, comme celui de la place de la fête, ou l'acquisition de la crèche des Réservoirs dont les travaux ont été prévus au BP 2021. Tout cela a été réalisé en 2020 et se poursuivra en 2021.

Un projet n'a pas pu être réalisé en 2020, c'est celui de la rénovation du centre de Dieuleveult. Mais cela n'est pas un projet abandonné, nous le retrouvons sur le budget 2021, avec un périmètre différent, puisqu'entre temps, il a été entendu que ce centre Dieuleveult serait réhabilité avec l'objectif d'en faire un démonstrateur notamment en matière énergétique et de frugalité énergétique.

Les recettes : nous retrouvons le détail de ces montants qui permet de nous comparer par rapport au BP 2020, avec les pourcentages de réalisation que vous voyez. Il y a des effets techniques, je dirais de décalage, qui expliquent certains pourcentages qui sont largement supérieurs à 100 %, mais qui sont attachés au versement essentiellement de subventions en lien avec l'avancement des projets ou la fin de réalisation de ces projets. Beaucoup de subventions : le Département pour le cabinet médical Marivel, la Région Île-de-France qui nous a beaucoup aidés pour le tennis de la Sablière, comme vous le savez, il s'agit d'un reliquat, la Région pour la réfection des locaux de la police municipale, un DSIL pour la réfection de la toiture des Coteaux. Ces subventions sont versées au prorata de l'avancement des travaux et donc, comprenant comme je l'ai indiqué, qu'en 2020, un certain nombre de travaux a pris soit un peu de retard à l'allumage, soit en cours d'avancement. Nous nous retrouvons à constater un rattrapage de ces subventions, ce qui explique ces montants importants en pourcentages, que vous retrouvez dans la colonne de droite. Donc, c'est le même effet qui impacte les recettes au même titre que les dépenses telles que je l'ai précisé. Tout cela mis bout à bout, nous conduit au tableau de synthèse qui reprend les principaux éléments d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. J'attirerai votre attention sur les reports 2020 tant en recettes, assez faiblement, puisque nous sommes à 115 000 €, qu'en dépenses d'investissement à hauteur de 6 315 000 € que l'on va retrouver un peu plus tard, lors de la délibération attachée à l'affectation des résultats et aux décisions modificatives. Retenez ce chiffre de -6,2 M€.

À noter aussi deux chiffres importants. L'excédent d'investissement reporté reprend le résultat des années précédentes à hauteur de 7 685 000 € que nous reconduisons dans ce CA à la même

hauteur, et puis l'excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 3 429 000 € que l'on retrouve également. Je fais appel à vos souvenirs en 2020, quand nous avons voté le CA 2019. Nous avons un solde de 4 429 000 € sur lequel nous avons consenti 1 M€ au budget de fonctionnement en juin 2020, en budget supplémentaire, et donc, 4 429 000 € - 1 000 000 € produisent 3 429 000 €. Donc, l'argent n'est pas perdu, il n'est pas thésaurisé, nous allons le retrouver un peu plus tard dans les délibérations suivantes.

Voilà la synthèse de ces chiffres, il n'y a pas grand-chose à rajouter, on reprend les chiffres que l'on a déjà vu passer, quelques lignes techniques d'écriture touchant notamment, en recettes, à l'intégration des amortissements à hauteur de 574 000 €, que l'on ne retrouve pas dans le tableau des recettes précédentes que j'ai mentionné, puisque le chiffre est de 2 484 000 € lequel, additionné à 574 000 € donne les 3,064, mais ce sont des effets techniques.

La synthèse complète vous est présentée. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ce qui est du compte administratif 2020. »

Mme CHOPARD : « Comme vous l'avez rappelé, Monsieur ISSAKIDIS, le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires du budget primitif et du réalisé effectif au cours de l'année. Comme le compte administratif 2020 acte la réalisation d'une politique votée lors d'une mandature précédente, puisque le budget primitif 2020 a été voté le 2 mars, nous n'avons donc pas à nous prononcer sur sa légitimité et nous nous abstiendrons. Pour autant, nous faisons, comme l'année dernière, deux constats. Le premier est que vous nous avez fait une présentation de tableaux, de réalisations ligne par ligne, mais vous ne l'avez pas contextualisée avec un rapport d'activité qui permettrait d'expliquer tous les écarts : les écarts qui sont, d'une part, conjoncturels avec, par exemple, la crise sanitaire qui, effectivement, a généré un certain nombre de non-réalisations en dépenses et des écarts qui seraient liés à des changements de position politique. Par exemple, nous avons des écarts sur la ligne logement qui est une modification conséquente dans la politique municipale. J'y reviendrai après, ce n'est pas pour cela que c'est forcément une critique, mais c'est le constat d'une modification subséquente par rapport à une orientation politique présentée en débat d'orientation budgétaire et une réalisation effective au cours de l'année. Par ailleurs, nous notons, comme l'année dernière, de très grands écarts entre les sommes qui sont inscrites lors du budget primitif et les sommes réellement dépensées au cours de l'année.

Donc, en fait, techniquement, on a l'impression, en fonctionnement, que les recettes sont systématiquement minimisées et que les dépenses sont surévaluées au moment du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget, ce qui vous permet, effectivement de dégager des sommes importantes en capacité d'autofinancement, mais qui, pour autant, pose un problème de sincérité de ce qui est annoncé au moment du débat d'orientations budgétaires.

Vous nous dites, Monsieur le Maire, que l'exercice que vous nous avez présenté est l'exercice d'une comptabilité de trésorerie, oui, mais c'est le principe même du budget, donc c'est un exercice qui s'applique à toutes les collectivités. Le budget primitif, c'est l'inscription de sommes que l'on pense réellement réaliser au cours de l'année, ce n'est pas un exercice théorique, c'est un exercice de retranscription d'une politique qui s'affiche au travers d'une orientation budgétaire.

Sur le budget d'investissement, je vais passer, vous nous expliquez que certaines opérations ont été réalisées sur l'année précédente, mais pas payées sur l'année en cours. Je vous rappelle que l'administration a trente jours pour payer, donc, normalement, au mois d'avril, on a à peu près soldé les comptes des opérations qui ont été réalisées au cours de l'année précédente. En fait, aujourd'hui, je pointe ce que le groupe « Viroflay c'est Vous » pointe avec sa jeune expérience, c'est que certaines lignes complètes n'ont pas été dépensées, comme la ligne logement. Vous avez inscrit au mois de mars 2020, 1,2 M€ et vous avez dépensé 12 000 € au mois de décembre 2020, c'est-à-dire neuf mois plus tard. On apprendra après, vous l'avez déjà évoqué, que la dépense prévue a été transformée en recettes puisque finalement, au lieu de réhabiliter le bâtiment vous le vendez. On ne porte pas de jugement sur le fait qu'effectivement, le bâtiment était peut-être arrivé au bout de sa solution technique et qu'il valait mieux le vendre. Pour autant, au moment du débat d'orientations budgétaires vous aviez dit que la politique du logement était une politique essentielle pour votre liste, pour la municipalité et donc cette dépense aurait pu être réaffectée à une autre opération concernant du logement au moment du vote d'une décision modificative. Et donc, vous avez, in fine, transformé une dépense en recettes et sur la ligne logement, sur votre politique du

logement vous n'avez pas reprogrammé d'autres investissements. Sur la ligne travaux divers de voirie, vous aviez inscrit 1 M€ en 2020, et même, reporté un peu de budget 2019 non consommé, donc, vous pensiez dépenser 1 380 000 € sur de l'enrobé. C'était ambitieux, mais on voit bien, également, que c'est nécessaire : à la sortie de l'hiver, on voit que les routes de Viroflay nécessitent quelques investissements conséquents. Or, seulement 440 000 € sont consommés, c'est-à-dire 1/3 de la somme. De la même façon sur l'éclairage public, vous n'avez dépensé que 50 % du montant inscrit. Alors, bien sûr, vous pouvez dire que les sommes non consommées en fonctionnement sont réaffectées en capacité d'autofinancement, pour autant, vous avez des reports de 1 M€ qui sont votés tous les ans, vous l'avez fait l'an dernier, on va voir au point 3, la décision modificative qui, à nouveau, reporte 1 M€ en fonctionnement, il y a un effet de glissement, tous les ans de 1 M€. On a bon espoir que l'année prochaine, avec le fonctionnement de la piscine, le million soit dépensé, mais il y a quand même un problème de sincérité entre ce que vous présentez et ce qui est réalisé effectivement. Nous comprenons parfaitement que le budget d'investissement puisse ne pas être entièrement consommé, vous pouvez rencontrer des problèmes de ressources humaines, des marchés infructueux, des changements de priorisation de travaux, mais sur les 16 M€ budgétés au BP 2019, seuls 6 ont été réalisés avec 6 M€ qui ont été reportés. En 2020, vous avez fait voter un budget d'investissement de 8,6 M€, avec les reports de l'année précédente et les décisions modificatives, le budget est porté à 18 M€, c'est la slide qui est présentée, on le voit, en bleu, on a 18 M€, soit plus du double que ce qui était prévu initialement. Et finalement, vous avez consommé 5 M€, c'est la cellule, juste à côté. Donc, en fait, vous avez consommé 60 % du budget initial ou plutôt, 28 % du budget prévu en cours d'année.

La question que l'on se pose, nous VCV, jeune liste d'opposition, et je pense que peuvent légitimement se poser nos concitoyens viroflaysiens, c'est la suivante : quelle est la représentativité réelle, quelle est la sincérité du budget que vous nous présentez au mois de mars, lors du vote du budget alors qu'il y a de telles différences entre les prévisions comptables et les réalisations budgétaires. Encore une fois, on parle d'un budget qui fait partie de l'ancienne mandature, donc, la réalisation du budget, c'est la garantie que les engagements politiques annoncés lors du vote du budget primitif sont tenus, c'est la démonstration de la sincérité de l'engagement politique. Nous, on a bon espoir, au vu de vos engagements de campagne, que le futur mandat qui s'annonce, qui s'ouvre sera différent et que dans les années qui viennent, il y aura moins d'écarts entre l'affichage des priorités du débat d'orientations budgétaires et la retranscription budgétaires de ces priorités au moment du budget primitif et in fine le bilan du réalisé lors du CA. L'année dernière, je crois que je l'avais évoqué, une possibilité comptable d'avoir une meilleure gestion des crédits consommés par rapport au volume des opérations en investissement, ça serait éventuellement de passer en autorisation de programme, crédit de paiement. Les collectivités y passent de plus en plus, c'était quelque chose qui s'était généralisé dans Conseils départementaux, les Conseils régionaux qui gèrent de gros volumes d'opérations. Certaines collectivités plus petites, des villes s'y mettent pour effectivement, à partir d'une autorisation de programme global, bien acter des crédits qui seront consommés au cours de l'année, et éviter ce système de report qui fausse complètement la visibilité que l'on peut avoir à un moment donné de l'exercice comptable de la Ville. Je vous remercie.

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui est le résultat des actions du premier exercice, de la nouvelle mandature. Comme nous l'avons déjà dit, le budget 2020 a été présenté le 2 mars 2020 en pleine campagne électorale, de sorte que les actions inscrites au budget ont été très peu détaillées tant en fonctionnement qu'en investissement ; vérifier leur bonne exécution à travers le compte administratif n'est guère possible. L'exercice 2020, marqué par la pandémie et les restrictions qu'elle nous a imposées est tout à fait atypique. On peut raisonnablement penser que l'exercice 2021 ressemblera à l'exercice 2020, la pandémie impactant, probablement plus des 3/4 de l'année. Concernant le fonctionnement, il aurait été nécessaire de donner beaucoup plus de détails sur les dépenses réelles pour comprendre les résultats de l'exercice et les écarts par rapport au budget initial. Nous pouvons constater que les dépenses supplémentaires et la baisse des produits des services due à la COVID ont été partiellement compensées par l'absence d'autres dépenses. Voilà ce que l'on peut dire, mais lesquelles ? Vos documents ne permettent pas de le

savoir si ce n'est sur le poste alimentation où c'était très visible. Ce soir, M. ISSAKIDIS vient d'apporter en séance, des explications intéressantes, mais elles ne figuraient pas dans notre support. Or, les dépenses de fonctionnement portent sur les services courants à la population. Les chiffres fournis dans vos documents sans autres commentaires ne permettent pas aux Viroflaysiens d'identifier vos choix politiques. On se rappelle dans le passé, les coupes sur les classes de découverte. Les prévisions que nous avons partagées lors du débat d'orientations budgétaires se confirment. Si la pandémie impacte durablement les habitants et les équipes administratives qui doivent s'adapter en permanence, elle n'a pas, pour autant, un impact déterminant sur les finances de la Ville de Viroflay. La capacité d'autofinancement est encore supérieure de 50 % à la CAF prévue : 3 687 contre 2 466, sans même tenir compte du report exceptionnel 2019/2024. Ce report conduit à dégager une capacité d'autofinancement record de 4 711 000 € pour l'exercice 2020. D'ailleurs, par rapport aux exercices passés, vous parlez maintenant de capacité d'autofinancement nette, déduction faite des amortissements, elle était présentée en brute lors du budget, nous prenons note de cette nouvelle lecture. Concernant les investissements, nous notons avec satisfaction la tentative faite, dans votre présentation pour expliquer les décalages de réalisation des investissements, mais elle a été essentiellement utilisée pour les investissements de voiries, donc ça vous donnait quelques commentaires. À cette occasion, nous découvrons que le projet sente du Pont des chasses était inscrit au budget 2020, budgété à 240 000 €, puis revu à la baisse de façon très sensible. Mais quelle surprise ! Alors qu'interrogés par des riverains, nous avons dû vous poser une question orale, dans cette instance pour savoir si la Ville avait un projet. En fait, ce projet était dans le budget. Preuve, s'il elle était encore nécessaire, que les documents fournis sont insuffisants pour connaître sur quels projets la Ville oriente ses investissements. Cette absence de transparence ne nous permet pas de nous positionner en toute connaissance de cause. Pour tous les projets très structurants concernant les bâtiments et Viroflay 2025, les reports ne sont pas vraiment justifiés, en tout cas, dans le support qui nous a été donné, là aussi, M. ISSAKIDIS vient de nous fournir des explications qui auraient mérité d'être fournies avec le support. En commission, vous avez commenté l'abandon du poste logement prévu parmi les investissements, on verra le projet retenu qui fait l'objet de la délibération n° 8. Mais même en retirant ce projet spécifique, le taux de réalisation moyen des investissements n'atteint pas les 40 %. Les décalages de projets sont nombreux et n'ont jamais été aussi importants. L'impact de la pandémie n'explique sans doute pas tout. En pleine période électorale, la présentation du budget d'investissement 2020, donnait la part belle au dynamisme de l'équipe sortante avec moins de 40 % de réalisations la réalité est loin de la fiction. Les investissements sont détaillés pour trois thèmes, d'autres lignes auraient mérité des commentaires, commentaires positifs, on peut le dire sur le centre aquatique des Bertisettes, puisque le retard est modéré et en plus, il est vraiment lié au confinement et il est très largement engagé. Le poste de surcharge foncière et urbanisme est intéressant, il était prévu à 295, on a seulement 110, ce poste devrait être régulièrement commenté compte tenu des très nombreux projets en cours et à venir sur la Ville et du retard à combler en termes de logements sociaux. Viroflay a des recettes, par habitant, supérieures à la moyenne des villes de la strate : +3 %, mais elle dépense moins -6 %. Les efforts que nous ne cessons de réclamer notamment en direction de la jeunesse et des associations pourraient être faits sans hypothéquer notre capacité à investir. Je peux commenter, ou commenter plus tard, les questions que l'on voit davantage au bilan, ça sera déjà abordé.

Le bilan montre que notre trésorerie nette s'accroît de 20 % par rapport à 2019, pour atteindre 7 670 000 € déduction faite des emprunts. Notre capacité d'autofinancement continue à être très confortable malgré la crise COVID, la Ville a donc les moyens d'investir.

En résumé : un retard sur les investissements très partiellement justifié et commenté en partie en séance. Des explications insuffisantes pour comprendre les comptes de fonctionnement ceci dit, dire que le compte est inexact, on ne peut pas l'affirmer non plus, donc, nous nous abstenons. »

M. LEBRUN : « J'ai noté quelques remarques, peut-être que Jean-Michel ISSAKIDIS fera quelques réponses. J'ai entendu quatre fois dans votre bouche, Madame CHOPARD, le terme « sincérité », je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je ne veux pas que vous laissiez penser que nous faisons des choses qui ne sont pas sincères. En tous les cas, que le budget puisse ne pas être sincère et j'aimerais que ça soit un peu plus modéré. Vous l'avez dit quatre fois. Je le redis, nous

avons eu une année 2020, vous l'avez souligné l'une et l'autre, à chaque fois, vous disiez : « Il y a quand même eu ça, mais vous n'avez pas réalisé les choses ». Néanmoins, cette année 2020 a été particulière puisque le Conseil municipal, d'une part, n'a été installé qu'en mai au lieu de mars, deuxièmement, il y a eu la crise COVID qui a eu des répercussions et sur le premier et sur le deuxième semestre que vous connaissez toutes et tous. Je pense qu'il est difficile de faire un procès d'intention sur un budget voté avant toute cette phase-là et sur une réalisation qui, en fait, est contrainte par tout ce que l'on a pu connaître. Et Madame ÉGAL le dit, 2021 va peut-être aussi avoir des impacts de ce type-là. Le fait d'avoir un budget différent du réel ou un réel différent du budget, cela n'est pas étonnant. En termes de fonctionnement, on est à 93 % de réalisation des dépenses et aux alentours de 99 % de réalisation des recettes, malgré une baisse des recettes sur la partie « recettes tarifées ». Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il y a des écarts extrêmement significatifs entre l'un et l'autre. Après sur les investissements qu'il y a des écarts qui sont à noter et ne nous trompons pas, je vous l'ai rappelé tout à l'heure cette question de trésorerie et notamment sur la question des investissements. On peut très bien avoir fini une opération en totalité d'investissement, mais ne la payer que l'année suivante. On se retrouve donc à réaliser des projets sans avoir les dépenses au CA de l'année. C'est un fait et budgétairement, je le rappelle, la Trésorerie publique demande à ce que soit inscrit au budget, l'ensemble des sommes qui seront engagées, pas forcément payées, pour pouvoir ensuite valider le fait que les commissions d'appel d'offres ont bien lancé le sujet et que les sommes pour lesquelles la commission d'appel d'offres s'est engagée sont bien inscrites au budget. On se retrouve avec des décalages qui sont chaque année apparents, entre ce que l'on a au budget et ce que l'on a réalisé. D'où la question des reports et cela n'a rien d'étonnant de trouver des reports dans toutes les collectivités au moins sur cette partie-là.

Je l'ai redit aussi tout à l'heure, vous avez insisté l'une et l'autre sur la question des logements. Les 1,2 M€. On ne s'interdit pas en cours d'année, de dire que l'on avait prévu quelque chose, que l'on ne va pas faire, pour tout un tas de raisons. Là, c'est une décision politique et également une décision financière. Nous n'allons pas le faire, puisque nous avons trouvé une autre façon de procéder et qui répond justement à un certain nombre d'autres obligations, en l'occurrence la question du logement. C'était plutôt intelligent ce que l'on a fait, je pense, du fait que c'était des logements qui étaient des logements communaux, loués à du personnel communal, à des prix sociaux, mais qui ne comptaient pas dans les logements sociaux. Nous avons envisagé 1,2 M€ de réfection, de rénovation de ces bâtiments et de ces logements. Nous avons trouvé une solution pour les faire faire par un bailleur social et les transformer en logements sociaux. Plutôt que de mettre l'accent sur le fait que l'on n'a pas dépensé le budget, je pense que le mieux aurait été de dire que c'est plutôt une bonne chose. Ce sont effectivement des logements à vocation sociale puisqu'ils accueillent du personnel qui est largement dans les plafonds du logement social et là aussi, cela augmente notre taux de logements sociaux. Je pense que personne ne peut avoir quoi que ce soit à redire là-dessus. Et la question : « On n'a pas fait les dépenses, mais on a transformé en recettes », oui, mais la recette va arriver en 2021, au plus tôt, donc, là aussi il y a un décalage. Nous n'avons pas fait la dépense, mais la recette arrivera plus tard. Donc, attention à ces choses-là, il ne faut pas non plus en tirer des conclusions trop hâtives.

Sur la question de la COVID, au débat d'orientations budgétaires et au budget, nous avons les chiffres de l'impact de la COVID, en fonctionnement ou en investissement : les 429 000 € sur l'investissement lié à la piscine, par exemple et les pertes de recettes : cantine et autres... et puis les dépenses complémentaires que l'on a pu faire.

Vous dites que l'on a une capacité d'investissement, oui, heureusement, compte tenu des investissements qui vont être à faire. Je peux vous dire qu'heureusement que l'on a cette capacité et que nous avons une capacité d'autofinancement suffisamment confortable pour éviter d'avoir un recours trop important à l'emprunt. Il est fort possible que l'on ait recours à l'emprunt, mais cela permettra d'amortir un peu cette question-là. C'est à la fin de la mandature que l'on verra ce qui s'est passé ou pas passé. Nous pouvons regarder année par année, mais je pense que quand nous regarderons dans le rétroviseur en 2026, nous n'aurons pas à rougir de ce que nous avons réalisé. Il y a une chose que vous avez dite, Madame CHOPARD, que vous aviez déjà dite l'an dernier : « Des dépenses étaient prévues au budget, vous avez prévu de ne pas les faire, comme la question du logement, en fait, vous pourriez les replacer, les réaffecter sur d'autres

investissements ». Je crois que vous connaissez un peu la question des collectivités locales. Lorsque sur le logement, on s'est orienté à l'été 2020 vers une autre procédure, on s'est dit : « On va procéder différemment » les 1,2 M€ de dépenses seront affectés sur du budget d'investissement. Vous connaissez le process : il y a des études à faire, des marchés publics à lancer, en fait, ce n'est possible de modifier du jour au lendemain, sur la même année, des dépenses non réalisées décidées volontairement avec des dépenses nouvelles que nous pourrions engager. Aucune collectivité n'est capable de faire cela. Sauf si c'est au 1^{er} janvier que l'on a décidé de ne pas la faire et que nous allons faire la dépense au 31 décembre. Il faut s'enlever de la tête le fait que l'on peut facilement switcher d'un projet d'investissement donné, à un autre projet d'investissement, la même année. Ce n'est pas possible.

Madame ÉGAL, vous dites : « Il y a une CAF record », effectivement, le montant des 4,7 M€ de capacité d'autofinancement est plus important que celui de 2019 qui était à 4 429 000 €. Mais si l'on regarde bien le solde des opérations spécifiquement de l'année, il n'est pas de 4,7 M€ puisqu'il y a eu un report de l'année précédente. Il est de 3 687 000 €, cela veut dire que l'on a effectivement une CAF dégagée sur l'exercice 2020 qui est moins importante en 2020 qu'en 2019.

Ce qui est logique compte tenu d'un certain nombre de choses y compris la crise COVID qui nous a généré une perte de recettes non négligeable alors que l'on n'a pas bénéficié, contrairement à des entreprises privées de modalité de chômage partiel de la part de l'État. Mais en tout cas, on a bien une CAF qui baisse. Nous ne parlons plus de report ou de réserve précédente, nous parlons des opérations spécifiquement de l'année.

Vous évoquez la sente du Pont-des-Chasses, projet que l'on peut être amené à vouloir réaliser. Jean-Philippe OLIER connaît le sujet. Il se débat d'ailleurs avec beaucoup de sujets actuellement. Nous envisageons de réaliser une sente paysagère. Il se trouve que dès que les riverains ont connu ce projet, cela a été une levée de boucliers, branle-bas de combat et tout de suite une opposition des riverains. Jean-Philippe OLIER a fait une réunion publique avec les riverains de la sente et en l'occurrence, les riverains nous ont proposé autre chose : « Au lieu d'une dépense, on vous propose une recette ». Ils nous proposent de diviser la sente en terrains que nous pourrions leur revendre, pour agrandir leurs jardins. Nous sommes donc en train de réfléchir. Vous savez que les Viroflaysiens ont des idées, des propositions à nous faire. Ils les font et après, nous voyons l'intérêt général. Peut-être que cette sente du Pont-des-Chasses ne se fera pas telle que nous l'avions prévue et qu'elle générera des recettes au lieu de générer des dépenses. Mais là aussi, c'est l'intérêt général qui va primer, pas seulement l'intérêt particulier des riverains, mais un intérêt général global. Est-ce qu'il y a un intérêt général global à faire cette opération ? C'est une réserve foncière, je le rappelle. Rien n'interdit de construire dessus, rien n'interdit de la mettre dans un autre projet un peu plus large de type projet écologique ou ce genre de choses.

M. ISSAKIDIS : « J'ai noté quelques petites contradictions intéressantes, c'est-à-dire à la fois, on nous reproche de ne pas avoir, en cours d'année, consenti d'investissements ailleurs que là où nous les aurions prévus du fait d'impossibilité liée à la crise sanitaire, et en même temps, on nous reproche, en permanence de ne pas faire assez de consultation participative. Si vous pouvez m'indiquer, comment, en 2020, nous pouvions en cours d'année changer le périmètre d'un certain nombre de projets et simultanément, consulter des habitants qui eux-mêmes étaient cloîtrés chez eux, je suis preneur. Il y a une contradiction dont on voit bien les limites. Pour le reste, parlant de la capacité d'autofinancement, ce n'est pas une mauvaise nouvelle qu'elle soit à un bon niveau. Je répète tous les ans la même chose : si nous avions une capacité d'autofinancement importante et que par ailleurs, nous augmentions les impôts, nous pourrions être incriminés de lever de l'argent des Viroflaysiens et de ne pas l'utiliser à quoi que ce soit. Mais ce n'est pas du tout le cas. Cela fait onze ans que nous n'avons pas modifié les taux, vous le savez très bien. La capacité d'autofinancement, bien qu'elle ait baissé en 2020, est la manifestation d'un certain nombre de choses, la principale étant que nous avons pu, avec une certaine agilité que nous ont reconnue l'année dernière les électeurs : transformer tout au long de ces dernières années, un certain nombre de frais fixes en frais variables permettant de s'adapter aux circonstances. Il n'est pas anormal face à des situations changeantes de changer soi-même le périmètre et les objectifs qui sont les nôtres, je dirais même que cela serait l'inverse qui serait contestable. Continuer au cours d'une année où des circonstances particulières surgissent de dire non, moi, je m'en fiche, je fais toujours la même chose, je vais jusqu'au bout parce que je l'ai décidé comme ça quelques mois avant, en ignorant totalement les faits qui sont têtus et qui s'imposent. La reconnaissance d'une certaine souplesse adaptative, gouverner, c'est prévoir. Prévoir, c'est aussi prendre en compte les circonstances environnantes et faire ce qu'il faut en regard.

Parlons des APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) pour revenir à des sujets un peu plus techniques. Nous y avons pensé depuis fort longtemps aux APCP. Nous n'avons pas attendu qu'on nous en parle. Le problème des APCP est majeur. D'abord, ce sont des dispositifs peu souples. Par exemple, nous avons envisagé des APCP pour tout ce qui touche à la voirie. Mais quid de ces APCP lorsque le changement de compétence nous glisse entre les mains et passe dans celles des agglomérations. Nous voyons bien qu'un APCP est quelque chose qui a une faiblesse en regard des circonstances environnantes. C'est-à-dire qu'il pose les éléments d'une autorisation de programme qui se veut multi-annuelle. C'est plutôt bon signe puisque cela traduit une volonté de long terme que l'on sert au fur et à mesure que le temps passe. Mais encore faut-il que le contexte général soit stable. Quand on est dans une instabilité législative permanente, ce genre d'outils n'offre pas de modalité d'adaptation suffisamment simple puisque l'on est obligé, à chaque fois de repasser en Conseil, de revisiter des doctrines que l'on doit décrire. Il y a toute une lourdeur paperassière qui accompagne ces APCP que l'on connaît très bien qui seraient de très bons outils si, d'aventure, au niveau de l'exécutif, à un moment donné, un moratoire sur un certain nombre de sujets était prononcé, nous donnant une visibilité sur quelques années, une stabilité en quelque sorte. Là, nous pourrions envisager plus sérieusement des APCP. Les Départements le font, d'autres le font, parce qu'ils ont une maîtrise plus proche et des enjeux qui n'engagent pas un pourcentage trop important au-delà du raisonnable de leur budget, qui leur permettent, malgré des changements intempestifs en cours de route, d'absorber, d'amortir ces choses-là.

Quant à la sincérité des budgets, c'est un sujet qui revient régulièrement, mais là encore, je souligne une contradiction.

On nous reproche à tort une forme d'insincérité. Qu'est-ce que la sincérité ? On devrait présenter un budget minimaliste, au prétexte de dire : « On va y arriver à l'euro près », compte tenu d'un environnement changeant comme je l'ai dit et puis de toute façon, c'est d'autant plus irréaliste, qu'il existe un outil qui s'appelle les décisions modificatives qui est fait, justement, pour pouvoir s'adapter aux situations au fur et à mesure qu'on les découvre parce que le budget est ainsi.

Le budget quant à lui, comparé au CA, je le dis à chaque fois, je le répète, est un budget maximum de dépenses et donc, il n'est pas choquant ou anormal que l'on fasse mieux que le budget maximum, puisque nous sommes soucieux du bon usage de l'argent des habitants et je crois qu'ils le reconnaissent volontiers.

Donc, voilà un ensemble de choses qui finalement amoindrissent la portée d'un certain nombre de critiques qui sont formulées et que les chiffres démontrent à la fois sur l'année 2020, mais aussi dans la durée. »

M. LEBRUN : « Juste un tout petit point technique, je reviens sur la question des APCP, c'est vrai que contrairement à une démarche budgétaire classique, où l'on inscrit ce qui est théoriquement à engager pour pouvoir, justement lancer l'opération, c'est-à-dire un montant global au budget, nous décidons d'une autorisation de programme qui est très globale et après, nous inscrivons au budget, chaque année, les crédits de paiement, c'est-à-dire ce qui va être dépensé dans l'année. Cela n'empêche pas qu'il y a des écarts entre ce qui est prévu à être dépensé au budget et ce qui est réellement réalisé au CA compte tenu des circonstances. Néanmoins, sur des communes comme Viroflay, la question des APCP se pose beaucoup moins parce que l'on faisait référence au Département, je connais plutôt bien, effectivement dans le Département, on inscrit en autorisation de programme la construction de dix collèges et en fait, l'autorisation de programme va durer plusieurs années et après, on dit, c'est le collège de Vélizy, c'est celui-là et ainsi de suite... et après, on va, au fur et à mesure que les opérations se lancent, inscrire dans le budget les crédits de paiement correspondants à chacune des opérations. Mais j'ai déjà vu dans le temps, dans certaines collectivités, les Régions ou les Départements, des autorisations de programmes sur des milliards d'euros qui n'ont jamais été toilettés et qui contiennent toujours des opérations qui ne se feront jamais et au final. Il y a une mise à jour à faire et cela se compte par milliards, la plupart du temps. A mon sens, on est sur une taille de commune où il est plus compliqué de se mettre dans une logique de type APCP. Peut-être sur les programmes de voiries, on peut dire que l'on fait un programme pluriannuel de voirie, un peu comme on l'a fait, on pourrait le faire en APCP, en l'occurrence, nous n'avons pas décidé de le faire. J'ajouterai une dernière chose, c'est que peut-être, une ligne vous a échappé dans les charges à caractère général, c'est la ligne fluides, énergies : l'électricité, le gaz. Nous avons, en 2019, 560 000 € dépensés sur cette ligne, en 2020, nous avons eu 410 000 €, on peut dire qu'en 2020, c'est une année où la température était plus importante. Nous avons moins dépensé, mais lorsque l'on regarde sur une longue période, si l'on remonte sur une dizaine d'années, nous devons être, il a dix ans, aux alentours de 700 ou 750 000 €... 780 000 €, et là on passe à 410. Alors peut-être que si les températures sont plus froides comme cette année, en 2021 et qu'il faut garder les fenêtres ouvertes toute la journée pour aérer, évidemment... En l'occurrence, c'est un élément à rappeler qui montre bien que tous les travaux que l'on a pu lancer dans un certain nombre de bâtiments publics, des travaux de changement de chaudières nous permettent progressivement de réduire cette dépense. Imaginons que cela soit 500 000 €, c'est 280 000 € sur dix ans, de réalisés.

Notre consommation a largement baissé et nos efforts sont de cette façon, tout à fait récompensés. À un moment donné, on va arriver à un montant qui va être presque incompressible sur cette ligne-là. Je voulais le signaler parce que personne n'a fait la remarque. »

Mme CHOPARD : « Je vous remercie d'avoir souligné que je connaissais un peu les collectivités locales, puisqu'effectivement, c'est le cas et en fait, moi, je suis quand même surprise par votre discours. Parce que vous dites que d'une part, c'est possible de faire des décisions modificatives, d'autre part, vous dites que ce n'est pas possible... je reprends le cas précis du logement, j'ai bien conscience que 1 M€ on ne peut pas les redépenser sur une opération qui n'aurait pas été prévue dès l'année précédente. Pour autant, vous pouviez inscrire une ligne, ça actait d'une ligne thématique qui était un engagement à faire dans le domaine du logement sur une opération, qui a priori, n'était pas encore complètement définie. Mais souvenez-vous au moment du vote du budget, vous nous aviez dit que vous inscriviez un peu plus de 1 M€ sur l'opération de réhabilitation de Dieuleveult, alors même que le programme n'était pas construit. Ce n'était donc pas forcément aberrant d'inscrire des lignes de plus de 1 M€, sur des objets que l'on n'avait pas encore bien définis. Le problème de cohérence, je pense qu'il est des deux côtés.

Je reviendrai aussi sur la question des réalisés sur l'année, parce que vous nous dites que des opérations ont été complètement réalisées sur l'année 2020 et qui vont être payées en 2021. Comme je connais un peu les collectivités locales, je sais que normalement, ce n'est pas possible. Une opération que l'on a faite sur une année, on a forcément dépensé des montants, ne serait-ce

que des montants de maîtrise d'œuvre, de diagnostic technique, on a fait des avances forfaitaires aux entreprises. Et après, il y a des échéanciers de paiement qui font que l'on peut avoir des petits reliquats de paiement, mais pas 100 % du montant à payer sur l'année suivante.

Et puis pour revenir sur la question de la sincérité, ce que j'ai dit, ce n'est pas que vous étiez insincère, j'ai dit que vous pouviez laisser penser que parfois c'était insincère puisque, depuis des années, vous inscrivez 8 ou 9 M€ en investissement, avec les reports et la capacité d'autofinancement, vous arrivez à des budgets prévisionnels à dépenser sur l'année qui sont de l'ordre de 15 M€, 18 M€ sur cette année et puis, tous les ans on voit que vous êtes un peu capé à 6 M€ de réalisation, parce que vous avez des équipes qui ne peuvent pas se démultiplier et que tous les ans, vous dépensez à peu près 6 M€. Comme vous avez un peu cette expérience de longue date de ce que vous êtes en mesure de dépenser sur une année, on ne comprend pas très bien pourquoi, tous les ans, vous êtes sur ce système de report, de réinjecter de la capacité d'autofinancement, qui fait que finalement, on est sur un réalisé de l'ordre de 25 ou 35 % de l'ensemble des sommes qui ont été affectées sur le budget d'investissement. »

M. LEBRUN : « Moi, ce que je vois, c'est que des projets se réalisent. Nous ne dépensons pas à tort et à travers, nous n'empruntons pas à tort et à travers et le système des reports est un système qui est généralisé dans toute la fonction publique territoriale. Je ne pense pas que nous soyons une commune différente des autres dans ce domaine-là. Oui, on peut toujours faire mieux, mais je n'ai jamais vu une collectivité qui faisait exactement le montant de ses investissements en réalisé.

L'autre chose, ce n'est pas exact ce que vous dites, je n'ai jamais dit que des travaux réalisés à 100 % seront payés à 100 % l'année suivante. J'ai dit les travaux réalisés à 100 % sont partiellement payés sur l'année et il y a un solde à payer plus ou moins important, qui dépend de beaucoup de choses et qui dépend notamment de la capacité des entreprises à émettre leurs factures rapidement, ce qui n'est pas forcément une évidence.

Je peux vous dire que certaines entreprises tardent à envoyer leur facture. Elles n'ont peut-être pas besoin de trésorerie, et si cela arrive au-delà d'une certaine date, effectivement le paiement ne peut pas être imputé sur l'année qui vient de s'écouler, c'est aussi simple que cela. »

Mme ÉGAL : Juste une précision, je pense que vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question sur la sente du Pont des chasses. La remarque que je faisais était : tel qu'avait été présenté le budget en 2020, l'existence d'un projet sur la sente du Pont des chasses n'était pas visible. C'est en ce sens que je dis qu'il y a un souci dans la façon de présenter le budget puisqu'en fait, on n'a pas une bonne lecture de ce que vous projetez de faire. On ne peut pas correctement se prononcer. Et cela, c'est un exemple, puisque cette ligne n'était pas visible et on la voit apparaître au moment du compte administratif. Ce que l'on demande et Mme CHOPARD l'a évoqué également tout à l'heure, ce sont des rapports d'activité, pas seulement des chiffres, qu'y a-t-il derrière ces chiffres, qu'a-t-on fait, que n'a-t-on pas fait ? Les commentaires, je l'ai dit ont été donnés en séance, mais on ne les avait pas en support pour en discuter, pour préparer l'échange que l'on a ici ce soir et c'est la même chose en termes de budget, les détails sont insuffisants ce qui fait que l'on n'a pas une bonne visibilité de ce que vraiment la Ville veut lancer. Concernant les investissements, j'ai bien le sentiment que sur ce début d'année 2020, on avait la liste des investissements possibles, et vous avez dit : « On verra bien à la fin de la mandature ce que l'on a fini par réaliser », donc, en gros, on a bien là le catalogue des projets désirés pour l'ensemble du mandat et on est un peu loin du budget 2020 à proprement parler. Je pense qu'il y a des écarts et que ça conforte mes propos. »

M. LEBRUN : « Très bien, sachant que dans le budget, en fait vous demandez plus de détails, cela veut dire que l'on va descendre un peu plus en valeur et il est fort possible que cela fasse apparaître encore plus d'écarts sur les projets qui ne seront pas réalisés. Je pense qu'il faut trouver le juste équilibre entre tout cela et je ne veux pas avoir des tableaux de 10 km de long, là aussi, il y a une marge d'incertitude qu'il faut avoir, compte tenu des circonstances, je ne vais pas revenir là-dessus, mais je ne pense pas que l'on puisse rentrer davantage dans le détail. Voilà, je n'en dirai pas plus. Je vais laisser la présidence à Pauline BILLAUDEL, Première adjointe, moi, je vais m'absenter parce que je n'ai pas le droit de participer au vote. Je vais vous laisser entièrement libre de votre vote pour le compte administratif 2020. »

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose d'adopter le Compte Administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

- Un résultat de clôture en section de fonctionnement de 4 712 630,96 € ;
- en investissement : 9 003 122,46 € ;
- qui dégage un excédent global le clôture de 7 516 254,53 € ;

Je vous propose d'arrêter les résultats de clôture du budget principal de la Ville à :

- 4 712 630,96 € en fonctionnement ;
- 9 003 122,46 € en investissement. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

Sous la présidence de la Première Adjointe au Maire, Pauline BILLAUDEL

Le Maire ne participant pas au vote

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 25 voix POUR : Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

2 -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET VILLE

Mr ISSAKIDIS : « Nous allons maintenant aborder le compte de gestion. Je me faisais d'ailleurs une petite remarque amusée, en répondant à Madame ÉGAL, qui se plaignait du niveau de détail de notre présentation et je me disais que finalement, vous avez le niveau de détail le plus absolu dans le compte de gestion qui détaille ligne à ligne absolument tout. Je n'ai pas compté cette fois, mais en général, on est entre 190 et 240 pages. Je pense que là, il y a un niveau de détail complémentaire largement suffisant, mais certainement au détriment de la lisibilité.

Sur le compte de gestion, il n'y a pas grand-chose à dire. Il vous est présenté l'obligation qui nous est faite d'équilibrer notre approche du compte administratif avec celle du compte de gestion. Il n'est pas étonnant que les chiffres soient rapprochés puisque je le rappelle, c'est nous qui les fournissons à la DGFIP.

Rappelez-vous ce dont je parlais au début, évoquant le rôle d'ordonnateur du Maire. Dès lors, que nous fournissons à un tiers les chiffres à prendre en compte dans son système de gestion, il n'est pas étonnant que l'on arrive aux mêmes chiffres. Ce qui, au passage, sous-tend un danger potentiel qui est que si nous nous trompons dans les chiffres que nous donnons, la DGFIP se trompera aussi. Cela vous donne une mesure objective de l'intérêt majeur, je le dis avec ironie, de ce compte de gestion. Je n'en ai jamais compris véritablement la portée, hormis ce qui est rappelé à chaque fois. La vocation à normaliser une certaine approche budgétaire, ce que je peux entendre, mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on nous le présente à chaque fois à voter. C'est donc ce qui vous est présenté aujourd'hui. Nous vous avons fait la balance recettes/dépenses, résultat d'exercice, ligne à ligne, et vous constatez que les chiffres sont exactement les mêmes, ce qui, encore une fois n'est pas étonnant puisque c'est nous qui les fournissons à la DGFIP. »

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de passer à l'approbation du compte de gestion 2020 du budget ville tel qu'il vient de vous être présenté. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

3 -AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET

Mr SASSIER : « les sujets suivants (3 et 4) portent sur l'affectation des résultats de la Ville et sur le budget supplémentaire qui prend acte de cette affectation,

Je propose de traiter ces deux points dans le même discours.

Dans le prolongement de ce qui a été exposé au titre du compte administratif et les résultats qui apparaissent, l'on constate un excédent de 4 712 630 € au titre de la section de fonctionnement qu'il faut donc affecter.

L'année particulière que nous venons de passer a engendré des dépenses imprévues et imprévisibles d'ailleurs, qui ont nécessité une modification du budget mi-2020 pour prendre en compte ces aléas avec 1 M€ qui ont été affectés aux dépenses de fonctionnement. Et l'année 2021 se profile sous les mêmes auspices avec des dépenses exceptionnelles qui risquent hélas de se proroger. A ce titre, nous envisageons donc de reconduire un peu cette affectation qui avait été faite, à savoir : réaffecter sur les 4 712 000 €, 1 M€ au titre de la section de fonctionnement et le solde au titre de la section investissement.

Concernant la section investissement, il y a un résultat de l'exercice qui est de 1 317 000 € qui est la différence entre les recettes de 6 493 000 € et les dépenses de 5 175 000 € et un résultat antérieur reporté de 7 685 000 € qui aboutissent à un excédent d'investissement de 9 003 122 €.

Il est proposé que cette somme soit affectée à la section d'investissement. Et du coup, dans la continuité des propositions d'affectation du résultat et sa ventilation entre les sections fonctionnement et investissement, il est nécessaire d'intégrer ces modifications dans le budget de l'exercice 2021, par l'intermédiaire d'un budget supplémentaire. Ce budget supplémentaire intégrant 1 M€ à la section de fonctionnement par rapport à ce qui avait été prévu initialement et 3 712 630 € à la section investissement.

Le point 4 propose d'adopter ce budget supplémentaire pour l'exercice 2021. »

Mme BILLAUDEL : « Je vous propose de voter d'abord, la délibération n° 3 : l'affectation du résultat tel qu'il nous a été présenté. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

4 -DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE

Mme BILLAUDEL : « La décision modificative Ville vient de vous être présentée par M. SASSIER. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

5 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DSIL

M. SASSIER : « la délibération 5 concerne la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local la DSIL. Cette dotation a été instituée il y a quelques années et a pour mission principale d'accompagner des projets autour de 5 thématiques qui sont :

- La rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation d'équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures ;
- Le développement du numérique ;
- La transformation ou la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements rendue nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants de la commune.

Comme nous l'avons vu dans le budget 2021, un des projets d'investissement porte sur la rénovation de l'école de l'Aulnette. Les travaux envisagés portent sur l'isolation, une nouvelle toiture, de nouveaux luminaires, la réfection des classes et la circulation et l'installation d'un ascenseur.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 750 000 € HT et leur nature rend l'opération éligible à une demande de subvention au titre de la DSIL.

La subvention escomptée devrait être de 50 %, soit 375 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention de 375 000 €, soit 50 % du coût de l'opération.

M. LEBRUN : « Nous passons au vote. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE PAR 33 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION.

6 -ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION GRANDE COURONNE POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES POUR LES RISQUES DE CYBER-ATTAQUES

Mr LEBRUN : « Je vais passer la parole à Monsieur ISSAKIDIS pour l'adhésion au groupement de commandes lancé par le CIG, concernant les questions de cyber-risques dont on parle beaucoup dans les collectivités locales. »

M. ISSAKIDIS : « Il est effectivement proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention aux fins de rejoindre un groupement de commandes qui va solliciter pour le compte des signataires ou des conventionnés de mettre en place un contrat d'assurance cyber risques pour la période 2022/2025.

Il s'agit d'un contrat qui existe déjà, qui échoit au 31 décembre de cette année 2021. Il convient, probablement, de le reconduire, compte tenu des risques nouveaux et nombreux de hackings de différentes collectivités : hôpitaux et autres services publics que l'on a eu à connaître. Le coût pour rejoindre ce groupement de commandes est très modeste puisque l'on parle de 970 € la première année, suivis de 40 €.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour rejoindre ce groupement de commandes.

Mme ÉGAL ; « J'avais juste une question. Il s'agit d'une assurance, il est très utile d'être couvert par une assurance, mais quelles actions engage-t-on au niveau de la municipalité pour se prémunir contre ces cyber-risques ? Quelles sont les actions de prévention ? »

M. LEBRUN : « Excusez-moi, mais je ne vais pas répondre d'une part en public et là, nous sommes en marge de la délibération. On s'est emparé de ce sujet, ce n'est pas nouveau et on fait en sorte que nos serveurs puissent être éventuellement redondants ou sécurisés. Nous faisons de l'information auprès du personnel sur les questions de phishing, ce genre de choses, nous essayons d'avoir un certain nombre d'actions, de la petite à d'autres plus importantes. Nous faisons ce qu'il faut pour l'instant et peut-être faudra-t-il faire davantage à l'avenir. »

Mme ÉGAL ; « Juste pour compléter, il me semblait, qu'il y avait une mutualisation avec VGP, avec Versailles... sur ce sujet. »

M. LEBRUN : « Il y a un certain nombre de choses que l'on mutualise avec Versailles Grand Parc, mais nous avons une centrale d'achats pour l'informatique. Nous avons notre délégué à la protection des données, le RGPD, qui est mutualisé sur Versailles Grand Parc. Nous avons mutualisé des liaisons fibres entre les différentes communes via Versailles Grand Parc, pour essayer, progressivement, de centraliser les éventuels serveurs de chacune des communes au sein d'un seul et même établissement, pour essayer encore, de sécuriser davantage la dimension de protection de nos données et de nos accès. Chaque commune devant se débrouiller seule, c'est parfois compliqué pour les petites communes comme nous d'être indépendantes. Nous avons un certain nombre d'actions et d'utilisations dans le domaine de l'informatique, mais pas que sur le cyber. Nous passons au vote. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE PAR 33 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

7 -AVENANT A LA CONCESSION DE SERVICE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DES BERTISETTES

Mr LEBRUN : « Je vais vous présenter la délibération suivante. Il s'agit d'un avenant au contrat que nous avons passé avec la société OPALIA, pour la construction et la gestion du centre aquatique.

C'est un avenant qui était nécessaire pour deux sujets : le premier est une question de décalage de dates. Dans le contrat était prévue une livraison aux alentours du mois de mai 2021 et compte tenu de ce que l'on a connu l'année dernière avec la COVID et les chantiers qui ont été arrêtés, l'avenant de date vous est proposé.

Et un avenant qui positionne la réception et la mise en service de l'équipement au 20 août 2021, au plus tard... Je dis « au plus tard », mais nous pouvons avoir une bonne surprise. Il faut toujours être prudent dans l'ouverture d'une piscine. Des villes ont ouvert la piscine un peu rapidement et ont dû la fermer quasiment 15 jours plus tard parce que tous les systèmes ne fonctionnaient pas. Je pense qu'il vaut mieux prendre un peu de temps, tout doit être testé et quand l'établissement est exploité au maximum.

Le second avenant concerne l'accueil des scolaires car il y avait une question d'interprétation entre la question des créneaux, du nombre de classes et du nombre de séances prévues. Nous nous sommes rendu compte que l'on avait minimisé le nombre de créneaux possibles. Alors que l'on avait besoin du double. Puisque l'on multiplie par deux le nombre de créneaux, le montant est de 36 000 €. Mais, à l'inverse, le montant global ne changera pas, puisque dans l'article 3 qui vous est proposé dans cet avenant, le montant de 18 000 € a été déduit sur chacune des années sur ce que l'on appelle la contribution du C1-2. Les 18 000 € en plus sur les sommes du scolaire viennent en déduction du C1-2 qui est payé sur les 23 prochaines années d'exploitation. En fait, globalement, l'équilibre est exactement le même que ce qui était prévu au contrat initial. Il n'y a pas de modification du tout sur la somme globale qui serait à payer à OPALIA, année après année, c'est un jeu de vases communicants. Voilà le sens de cet avenant qui vous est proposé. »

Mme CHOPARD : « L'avenant représenté ne reprend pas les éléments chiffrés précédents ni les conditions calendaires précédentes. Il y a juste une photo, donc, il nous est impossible d'apprécier les termes de cet avenant d'autant plus que la liste VCV n'a pas participé à l'élaboration ni au vote en Conseil municipal de la délégation de service public concessive d'origine.

Lors de la commission qui s'est tenue mardi matin, il nous a été indiqué que nous pouvions consulter le contrat à la Mairie, sur rendez-vous après avoir prévenu la directrice de cabinet du Maire. Les délais étant trop courts entre la séance de mardi matin et cette séance de Conseil municipal, nous n'avons pas pu prendre rendez-vous, donc nous n'avons pas pu consulter le contrat initial. Par ailleurs, mardi matin, nous avons appris que la commission de suivi du contrat se tiendra dans la semaine, en l'absence d'élus de l'opposition. À la question de l'absence de représentation en commission de délégation de service public, puisque l'on fait partie de cette commission, il nous a été indiqué qu'il s'agissait plutôt d'une concession, plutôt que d'une délégation de service public et que seuls les rapports d'activité seront présentés en CCSPL, puis votés en Conseil municipal, c'est-à-dire qu'il faudra attendre 2022 pour avoir le rapport d'activité 2021. Or, Monsieur le Maire, en droit français, la concession est une des formes de contrat que peut prendre une délégation de service public, c'est le cas depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Par conséquent, nous demandons une présentation et un suivi du contrat de la piscine en commission DSP. Merci. »

M. LEBRUN : « Sur la question du contrat précédent, vous pouvez le consulter quand vous voulez selon les modalités qui vous ont été définies. Simplement, je redis qu'en termes purement financiers, c'est le différentiel sur la première contribution de 18 340 € qui a été déduit exactement à l'euro près, du tableau qui vous est proposé. Il n'y a pas de différence, vous le constaterez vous-même lorsque vous regarderez le contrat. Par ailleurs dans le contrat, il est prévu un comité de suivi qui n'est effectivement pas pléthorique et qui, en fait, est chargé régulièrement de voir des clauses de revoyure avec le concessionnaire. Ce comité de suivi est prévu dans le contrat.

Cela avait été rappelé par Monsieur FLORENCE à une séance de Conseil municipal et donc ce comité de suivi doit être mis en place dans les six mois qui précédaient la mise en service de la piscine et sa composition est clairement définie dans le contrat, ce qui n'avait pas posé de problème à l'époque.

Concernant votre question sur la loi de 2012... je vais regarder ce sujet-là, si on doit faire quelque chose, on le fera dans les règles de l'art, Madame ÉGAL. »

Mme ÉGAL : « Je vais reprendre un peu ce qu'a dit Cécile CHOPARD, selon notre compréhension, l'avenant proposé clarifie la rédaction relative au nombre de sessions réservées pour les scolaires, ça ajuste le planning de mise en service et actualise les coûts. Cependant, les

réponses apportées en commission méritaient des explications, vous les avez reprises puisqu'il s'agit de basculer C2 et C1, le montant reste le même, mais vous dites que l'on a plus de sessions telles que les choses sont spécifiées aujourd'hui. Le projet piscine a été décidé au cours de la mandature précédente, il a été présenté lors du Conseil du 21 mars 2019, sa mise en service intervient durant la nouvelle mandature et donc, il est nécessaire d'éclairer l'ensemble des élus, et par là même, les Viroflaysiens sur les coûts que cet équipement représente pour la Ville de façon récurrente. La part qui entre dans le fonctionnement et la part qui représente un investissement. Pour que les élus, dans cette instance puissent délibérer en connaissance de cause sur l'avenant objet de cette délibération et en mesurer la portée, la synthèse aurait dû comporter les données initiales et les changements apportés. Sauf à ce que les documents explicatifs supplémentaires nous soient fournis ce soir, nous nous abstenons.

Ce n'est pas la première fois que l'on a un avenant qui est proposé dans cette instance, qui ne fait pas référence, qui ne donne pas les images de ce qui était dans le contrat initial, donc, on n'a pas d'éléments, là, dans cette instance, pour dire si l'on est d'accord ou pas avec l'avenant. Donc, je pense qu'il faut vraiment avoir une autre approche dans la présentation des avenants, on doit être capable de comprendre ce qui est changé, à travers les documents qui nous sont fournis. Pour cette raison, nous nous abstenons.

Enfin, nous avons compris que les élus de l'opposition comme le disait Cécile ne seraient pas membres du comité de suivi, du comité de gestion, pour suivre l'exécution opérationnelle du contrat, nous serons attentifs aux précisions qui seront fournies lors de la présentation des rapports en CSSPL aussi, puisqu'il a été dit en commission que ça serait uniquement en CSSPL que ces informations nous seraient fournies. Donc, je rejoins Cécile pour savoir si c'est bien seulement dans cette instance que l'on doit nous rendre des comptes ou si on ne doit pas avoir un retour vers la commission DSP. Je vous remercie. »

M. LEBRUN : « Nous procédons au vote de cette délibération. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

8 - CESSION DU BATIMENT SITUÉ 4 AVENUE DE VERSAILLES

Mr LEBRUN : « Un sujet que nous avons abordé déjà un peu tout à l'heure, je vais laisser la parole à Monsieur BERNICOT, sur la cession d'un bâtiment. »

Mr BERNICOT : « La Ville est propriétaire de deux parcelles situées 4 avenue de Versailles, l'une de celle parcelle, la 193, sur laquelle il y a un bâti qualifié de remarquable au PLU, et l'autre la 194, sur laquelle il y a un bâti souffrant de problèmes d'humidité extrêmement importants qui rendent impropre à l'habitation un certain nombre d'appartements, notamment ceux du rez-de-chaussée. Faire des travaux importants nous aurait amenés à des sommes assez conséquentes que l'on a évoquées tout à l'heure. Il se trouve que la société APILOGIS a marqué un intérêt pour construire, sur la parcelle 194 et sur une partie de la parcelle 195, 22 logements sociaux, dans le cadre d'un bail réel solidaire. La vente de ce foncier se ferait au prix de 1 M€ ce qui est cohérent avec l'estimation qu'en avait fait les Domaines à qui le programme avait été présenté.

Peut-être peut-on dire un mot sur le bail réel solidaire, puisque ça peut intéresser pas mal de collègues qui n'ont pas de connaissances particulières sur ce sujet.

C'est un sujet dont on parle beaucoup d'autant que la Mairie de Paris a communiqué abondamment, ces derniers temps, à la radio, à la télévision, sur une opération de la même taille que celle de Viroflay. Dans le schéma théorique d'un BRS (Bail Réel Solidaire) même s'il peut y avoir quelques modifications dans le montage juridique proprement dit, il y a trois intervenants : l'OFS, l'opérateur et le ménage accédant. L'OFS est l'Office Foncier Solidaire, c'est un organisme à but non lucratif qui est validé par l'État et qui cède des droits immobiliers à un ménage au travers d'un bail emphytéotique dit « bail réel solidaire » qui est un bail qui a la particularité d'être rechargeable à chaque mutation. C'est-à-dire que ça permet que la valeur du bien réel immobilier ne soit pas dépendant de la durée restant à courir du bail puisqu'à chaque fois, le bail est rechargé pour la même durée. En contrepartie de cela, le ménage paye une redevance foncière qu'en l'occurrence, l'OFS 78, qui sera partenaire de cette opération, a fixé à 1 €/m² et par mois.

Ce qui est intéressant, c'est que cette redevance foncière correspond finalement à la capacité de remboursement par l'OFS de l'emprunt qu'elle va solliciter auprès de la Caisse des Dépôts sur une durée très longue, pour financer ces acquisitions. Donc, il y a un lien absolument mécanique entre la redevance et le prix auquel l'OFS peut acheter le foncier.

Le deuxième intervenant, c'est l'opérateur. Lui construit pour le compte de l'OFS. Cela peut être un promoteur, un bailleur social, en l'occurrence ça serait APILOGIS qui est une société coopérative appartenant au groupe des Résidences Yvelines Essonne. Cet opérateur est chargé de construire pour le compte de l'OFS et sur le foncier de l'OFS. Il est chargé ensuite de commercialiser en VEFA les murs de l'opération, uniquement les murs à un taux privilégié de 5,5 %.

Le dernier partenaire de l'opération est le ménage accédant. Lui, achète des murs à un prix qui en général, pour en avoir parlé avec différents opérateurs se situe avec une décote de 30 à 35 %, voire 40 % par rapport aux prix du marché libre. Ce ménage doit répondre à deux critères : il ne doit pas avoir été propriétaire pendant les deux années précédentes et il faut que son revenu s'inscrive dans le cadre des revenus permettant l'accès au Prêt Locatif Social. Il peut revendre son bien, il peut le transmettre, simplement, il ne pourra pas faire de plus-value, puisque la valeur du bien est indexée sur l'indice du coût de la construction. Donc, il peut en disposer, le transmettre, le vendre, mais ne fera pas de plus-value. Voilà une présentation schématique du BRS.

Cette parenthèse étant faite, il est proposé au Conseil, que Monsieur le Maire puisse signer tous les actes relatifs à cette cession amiable, notamment la désaffectation, le déclassement du foncier du domaine public de la Commune au domaine privé, la division parcellaire, la promesse de vente sous condition suspensive et enfin, la vente définitive pour un montant de 1 M€.

M. LEBRUN : « Vous l'avez compris, c'est une opération d'accession sociale à la propriété qui est autorisée depuis assez peu de temps par l'État, ces logements entrant dans le cadre de la loi SRU et de l'inventaire de la SRU. C'est un point également qui n'est pas négligeable. Cela peut paraître un peu complexe, il y a beaucoup d'opérateurs. En France, cela n'est pas très commun d'acquérir des murs sans le foncier, à la différence d'autres pays. Le législateur en France s'est dit que c'était peut-être une bonne opération et je sais que de nombreux bailleurs sociaux réalisent des opérations de cession de leur patrimoine dans des villes qui ne sont pas déficitaires, bien sûr. Dans le cas de BRS de ce type-là, nous sommes sur de la construction neuve de logements, mais avec un financement BRS pour les ménages qui vont y habiter. Évidemment, ils payent une petite redevance comme l'a dit Monsieur BERNICOT mais ils vont emprunter la plupart du temps pour acquérir les murs. Ils se retrouvent avec un emprunt comme un acquéreur foncier traditionnel, mais avec un emprunt moins important du fait que le prix de vente aura été lui aussi moins important que ce qui aurait dû être si le foncier avait été intégré. »

M. BERNICOT : « Nous pouvons prendre un exemple : un couple avec un enfant voulant acheter un appartement de 60 m² ; s'il l'achète sur le secteur libre, à 7 000 €/m², il faut qu'il dispose d'un revenu annuel de 64 000 € s'il n'a pas d'apport, à l'exception peut-être de l'apport pour les frais de notaire. Si par contre, il passe en BRS avec un prix de 4 900 €/m², il lui suffit d'avoir un revenu annuel de 47 000 €. »

M. LEBRUN : « Cela autorise l'accession à la propriété sans payer des loyers à fonds perdu, Certes, il n'y a pas de plus-value mais c'est un peu la contrepartie. C'est l'OFS qui se charge de la question de la mutation d'un propriétaire à un autre.

Nous votons, non pas pour le BRS, mais pour la cession dans le cadre d'une opération de ce type-là.»

Mme ÉGAL : « Nous proposons, dans notre programme, de développer les démarches permettant de dissocier le foncier et le bâti afin de développer le logement social abordable. La cession de terrain à une foncière solidaire et la mise en place d'un BRS rentrent dans ce type de dispositif. Pour autant que le bâtiment existant au 4, rue de Versailles mérite d'être remplacé, nous sommes favorables au projet proposé qui permet de créer 22 logements sociaux à un prix abordable et d'assurer qu'à cet emplacement détenu jusque-là par la Ville, les logements bâtis restent durablement à finalité sociale. Simplement, je ferai la remarque, suite aux informations qui viennent d'être apportées ce soir, c'est que l'on est bien dans une démarche qui est proche du PLS, donc des logements sociaux plutôt haut de gamme et qu'il reste à construire des logements sociaux abordables c'est-à-dire ayant, les niveaux de loyer les plus bas. »

M. LEBRUN : « Ne vous inquiétez pas, nous en ferons aussi de ceux-là. Mais comme je le dis depuis très longtemps, c'est aussi une question de parcours résidentiels, il faut proposer un certain nombre de produits complémentaires et vous le verrez, nous ferons aussi du PLAI, l'idée étant, au-dessus de la Forge, de ne faire que des logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Vous le voyez, il y a une forme d'équilibre qui se crée. Je peux vous dire que les préfetures sont très attentives à la question du qualitatif. »

Mme CHOPARD : « Merci, Monsieur le Maire. Le groupe VCV est, bien sûr, très favorable à ce projet en accession sociale, qui vient, comme vous venez de le dire, compléter l'offre en parcours résidentiel, proposée aux habitants du territoire.

Le bail réel solidaire, c'est un dispositif innovant, dont nous avons fait la promotion, il y a un an, au moment de notre campagne politique. Depuis un an, environ 55 organismes de foncier solidaire ont été agréés en France donc, on voit qu'aujourd'hui, on a un retour et des expérimentations sur le territoire qui sont suffisantes pour sécuriser la Ville. Nous pensons que c'est le seul moyen, la seule véritable option pour proposer à des ménages aux ressources modestes, à ceux que l'on a appelés couramment et c'est rentré dans le langage courant, les travailleurs socles, de leur proposer de pouvoir accéder à la propriété, même si c'est une propriété partielle, sur des villes comme Viroflay où l'absence d'engagement fort de la municipalité a fait flamber les prix de l'immobilier... Il y a des chartes promoteurs par exemple, mais on ne va pas rentrer dans le débat de l'urbanisme. Pour rappel, les plafonds de ressources pour pouvoir bénéficier d'un BRS en Île-de-France sont d'un peu moins de 45 000 €/an pour un couple sans enfant et 58 000 €/an pour une famille avec deux enfants. Donc, on est sur des plafonds de ressources qui sont bas, comme l'expliquait M. BERNICOT, avec ces plafonds de ressources, on ne peut pas acquérir sur Viroflay, et à chaque mutation du bail, chaque cession du bail, le nouveau preneur doit rentrer dans ces plafonds de ressources. Donc, on est bien sur une accession sociale pérenne à la propriété. Le plafond de prix de vente est de 4 700 €/m² en Île-de-France, M. BERNICOT, donc, en fait, ce plafond est obtenu non pas par une dégradation de la qualité du bâti, mais comme vous l'avez indiqué, par une diminution de la TVA puisque la TVA qui s'applique est de 5,5 % au lieu de 20 %, donc, une économie de 15 % sur la TVA, on est principalement sur des opérateurs coopératifs qui ne génèrent pas de bénéfice, qui ne font pas de marge commerciale et on est également sur un prix de foncier amorti par le loyer.

Quelques questions cependant : comme il s'agit d'un montage nouveau, nous aurions aimé connaître les conditions négociées par la Ville avec les deux entités au-delà du prix de cession du terrain, car ce sont elles qui vont faire référence pour les opérations futures. Vous nous aviez indiqué en commission que des opérations pourraient éventuellement être envisagées à nouveau en BRS sur la rive droite. Donc, plusieurs questions : la Ville, a-t-elle conservé un droit de regard sur la programmation des logements ? La future répartition par type de logement, sera-t-elle

adaptée à l'accueil des familles intégrant de grands logements ? Pourriez-vous nous informer sur les garanties obtenues afin que la commercialisation de ces appartements se fasse prioritairement au profit des Viroflaysiens et quel dispositif avez-vous prévu pour y parvenir ? Et dernière question, puisque vous avez la possibilité de le voter, la Ville a-t-elle prévu un abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie comme la loi le permet, pour encourager encore plus ce dispositif ? »

M. LEBRUN : « Vous avez mal commencé, Mme CHOPARD : je suis désolé, mais je n'ai pas l'impression que le prix de l'immobilier à Viroflay soit extrêmement différent de celui de toutes les autres villes de la même strate que Viroflay. On peut accuser d'insincérité, de je ne sais quoi, mais en l'occurrence, ce sont des accusations que je trouve assez gratuites. Ceci étant, c'est bien, vous avez rappelé ce qu'a dit Jean BERNICOT sur le fonctionnement du BRS, je vous en remercie. Quant au reste, évidemment, si l'on fait des opérations comme celles-ci sur Viroflay, c'est aussi pour faire en sorte d'en faire profiter les Viroflaysiens. Si je pouvais bénéficier de davantage de droits d'attribution, sur des logements sociaux pour les Viroflaysiens, j'aimerais. C'est pour cela que l'on essaye de ne pas être carencés parce que dans ce cas, le mode d'attribution disparaît, le contingent de la commune revient au préfet.

Les Viroflaysiens seront les premiers concernés par cette opération. Là-dessus, il n'y a aucune difficulté et les garanties seront là, sachant que le bailleur, les Résidences Yvelines Essonne ont un petit lien avec le département et c'est un sujet que nous portons conjointement, qui offrira toutes ses garanties à l'avenir. Après, nous verrons sur les autres opérations de BRS, comment tout cela peut se passer. Nous passons au vote. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE.

9 -OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Mr LEBRUN : « Nous restons dans l'urbanisme, je vais donner la parole à Antoine BRELIER-MURRY sur la délibération que nous avons déjà prise d'ailleurs, qui est une délibération d'opposition au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à l'intercommunalité. »

Mr BRELIER-MURRY : « La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, préconise que l'élaboration des PLU ne se fasse plus au niveau des communes, mais au niveau des intercommunalités. À ce titre, l'un des articles organise le transfert automatique de la compétence en matière de PLU ou tout autre document tenant lieu de document d'urbanisme, aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, et non plus à la commune. Un premier transfert automatique était organisé par la loi ALUR et devait intervenir le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Le Conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence à la communauté d'agglomération de VGP le 12 janvier 2017. Les communes souhaitant renouveler leur opposition au transfert de leur compétence en matière de gestion et d'élaboration de leurs documents d'urbanisme doivent exprimer à nouveau leur opposition par délibération rendue exécutoire dans ce délai, notamment par sa transmission à la préfecture. Le préfet examinera pour voir si les conditions sont bien réunies pour constater le nouveau report, c'est-à-dire qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y soient opposés par délibération et que les délibérations des communes exprimant leur opposition aient été transmises au préfet entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021. Faute de respect de ce délai, une délibération prise pour exprimer clairement son opposition au transfert de compétence, toute commune membre serait considérée comme favorable au transfert de compétence, c'est-à-dire, que le silence vaut accord. Aussi, en application de l'ensemble de ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal de

réaffirmer son opposition au transfert de compétence en matière de PLU à l'Agglomération de Versailles Grand Parc. »

Mme ÉGAL : « Dans la continuité de 2017, la délibération présentée ne donne aucune raison à cette opposition. Les motivations nous ont été exprimées en commission. Mais nous comprenons que cette opposition est d'abord politique.

De notre point de vue, la réalisation d'un PLU peut difficilement s'arrêter aux frontières de la commune alors même que de nombreux quartiers sont partagés entre Versailles et Viroflay, à l'ouest par exemple, ou Viroflay et Vélizy au sud-est. Depuis 2017, VGP s'est désengagé de la compétence logement et n'établit plus le PLHI – Plan local d'habitations intercommunales – VGP écrivait pourtant dans le dernier préambule du dernier PLHI : « Les enjeux dépassent les moyens communaux, ce territoire a besoin, plus qu'ailleurs, d'une intercommunalité qui se positionne comme autorité organisatrice de l'habitat pour accompagner et soutenir les démarches communales. » Le PLUI permet d'établir un diagnostic sur l'ensemble de la communauté d'agglomération et d'articuler en conséquence les politiques publiques d'aménagement, de transport, d'habitat, mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques. Se priver d'un PLUI au niveau de VGP est un choix regrettable, nous voterons contre cette délibération. »

Mme CHOPARD : « Comme l'a souligné Suzanne ÉGAL, nous rappelons que le PLU intercommunal a pour vocation de mettre en cohérence à une échelle d'un bassin de territoire, donc, à une échelle intercommunale un plan d'aménagement privilégiant la continuité du traitement urbain entre les communes et la mutualisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa politique. Il traite notamment de la qualité des paysages et d'une urbanisation planifiée sur un périmètre plus large que la seule commune, respectant la diversité des territoires. Il permet d'utiliser des outils de planification urbaine, des outils opérationnels et une maîtrise foncière à un échelon qui est celui d'une recherche d'efficience alors que les procédures sont de plus en plus complexes et en constante évolution. Nécessitant des compétences et ressources parfois difficiles à mobiliser à l'échelle de la commune. Autant de sujets sur lesquels VCV a déjà eu, plusieurs fois, l'occasion d'intervenir pour regretter parfois ou souvent, un certain nombre de choses, notamment l'absence de négociation avec les promoteurs immobiliers l'absence de mise en cohérence du paysage architectural sur l'avenue du Général Leclerc par exemple, l'absence de réservation d'espaces de voirie pour créer des pistes cyclables, la mobilisation de ressources pour utiliser dans le temps les emplacements réserver et là, je vais faire référence au déplacement prévu de l'équipement sportif des Prés aux Bois, qui n'a pu aboutir et qui fait qu'aujourd'hui, il est très difficile de faire tenir l'ensemble de la programmation de ce nouvel équipement dans l'espace restreint qui lui est réservé. Nous comprenons que Viroflay souhaite conserver la maîtrise de sa politique d'urbanisme, pouvant craindre de ne pas être entendu au sein de Versailles Grand Parc du fait de la faible représentation des élus municipaux de Viroflay. Comme celles d'autres communes limitrophes de Versailles. Il nous semble néanmoins qu'une réflexion doit être menée quant à une future mutualisation à l'échelon intercommunal des compétences en urbanisme, celles-ci étant inéluctables à terme. »

M. LEBRUN : « Sauf que ce n'est pas le sujet pour l'instant. Effectivement, je vais vous faire une seule réponse : tant que la loi SRU sera calculée sur le périmètre communal, je ne vois pas l'intérêt de voter un PLU intercommunal. Là, je l'exprime clairement, il faut que l'État soit cohérent s'il nous demande de faire un PLUI, s'il nous l'impose, il faut que la loi SRU soit comptée au niveau de l'intercommunalité. Je l'affirme clairement sur ce plan-là, c'est une question de cohérence tout simplement. Nous passons au vote. J'ai compris qu'il y aurait des oppositions... Peut-être que dans deux ans, on nous demandera encore de voter, ça donnera l'occasion de redébattre. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL APPROUVE

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 voix CONTRE : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

10 -COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – ANNEE 2020

M. LE PIVAIN : « L'accession communale pour l'accessibilité est une instance consultative. Elle est composée d'élus de la commune y compris d'élus des deux listes d'opposition. Elle est aussi composée de membres des services techniques municipaux, de représentants des associations de personnes handicapées et des représentants des associations de commerçants. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des Établissements Recevant du Public, les ERP dont on parle régulièrement, de la voirie et des espaces publics. Elle fait des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Un rapport annuel est établi, ce rapport, pour l'année 2020 a été présenté à la commission communale pour l'accessibilité qui l'a approuvé lors de sa réunion plénière du 19 janvier 2021.

Dès lors, il vous est proposé, mes chers collègues de bien vouloir prendre acte de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2020. »

M. OSOROVITZ : « Monsieur le Maire, nous avons pu participer à deux visites de terrains, le 2 février rue Amédée Dailly et le 16 mars rue du Chêne-de-la-Vierge. Nous avons apprécié l'implication de tous les participants usagers, représentants des associations, fonctionnaires municipaux et élus de tous les groupes. Les adaptations nécessaires à la circulation des personnes à mobilité réduite sont multiples, récurrentes et parfois urgentes, dues à la dégradation du temps, aux erreurs de conception ou à la modernisation des normes en vigueur. Par exemple : les bornes d'éveil et de vigilance les BEV. Nous souhaiterions désormais connaître, pour les solutions envisagées, les délais et le rythme de mise en œuvre, les budgets prévisionnels, nous avons appris ainsi, en commission, que la Ville avait déposé une demande de prorogation du calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée des équipements de la Ville, car vous n'arriviez pas à tenir vos engagements contractuels. Vous évoquez des retards liés à la situation particulière de 2020, élection municipale et crise sanitaire. Or, nous nous interrogeons sur l'agenda des visites de terrains, il semble dépendre plus de l'urgence des travaux que d'un plan concerté.

Un programme d'aménagement des circulations urbaines et de la mise en accessibilité des bâtiments publics, le PAVE existe ainsi à Versailles ou à Vélizy, nous avons appris en commission, mardi soir que celui de Viroflay serait présenté à l'automne, mais d'ici là, chaque rue viroflaysienne est étudiée séparément, sans cohérence de circulation dans la ville. Si nous prenons l'exemple de la rue du Chêne-de-la-Vierge, le côté du trottoir à privilégier dépend évidemment d'un accès vers le centre-ville qui reste à imaginer. Au risque encore de devoir modifier prématurément des aménagements qui auront été faits sans vision d'ensemble. Comme pour toutes les mobilités douces une co-collaboration : usagers, élus, experts, dont il reste à définir les modalités nous semble indispensable. Les élus de Viroflay c'est Vous, se tiennent à votre disposition pour travailler ce sujet. »

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, en premier lieu, il faudrait revenir sur les lois prises en référence. Les textes de loi rappelés en début de document dit rapport, ne sont pas les mêmes que ceux rappelés en tête du bilan annuel et sont différents de ceux mentionnés dans les arrêtés qui ont mis en place la commission communale pour l'accessibilité. Dans le rapport du Conseil municipal de ce soir, c'est la loi de 2005 et de 2014 qui sont évoqués, dans le bilan annuel, c'est la loi de 2019 et dans les arrêtés du 14 octobre et du 19 novembre seule la loi de 2005 était mentionnée. Or, les textes postérieurs à la loi de 2005 ont apporté des précisions sur la

composition et les missions de la commission, il est donc essentiel d'y faire référence. Par exemple, ces missions s'étendent à tous les usagers, notamment les personnes âgées qui ne sont pas représentées dans la commission telle qu'elle est constituée. Or, cette population est très largement concernée, le vieillissement conduisant à une baisse de la vision pour certains, de l'audition pour d'autres, ou encore de la mobilité avec nécessité d'utiliser une canne voire même un déambulateur. De ce fait, la commission risque de mal identifier leurs besoins. Nous demandons une nouvelle fois que les textes en vigueur soient respectés. En premier lieu, il faut déjà qu'ils soient identifiés.

Nous reviendrons maintenant sur le rapport annuel qui nous a été présenté lors de la commission communale pour l'accessibilité du 19 janvier 2021 ; à la relecture, nous avons relevé plusieurs points. Les demandes de dérogation portent sur des établissements à forte fréquentation, deux crèches, une école maternelle, une école primaire, mais on peut considérer que d'autres établissements équivalents existent dans la ville pour répondre aux besoins. Par contre s'agissant du Cocon des Familles, et du CMPP, ces lieux n'ont pas d'équivalent. Si les locaux actuels ne peuvent être transformés au-delà de l'aménagement des mains courantes, à quel endroit pourrait-on installer ces services afin qu'ils soient accessibles à tous ? La partie qui traite des ADAPE est trop succincte, le tableau de suivi des ADAPE comportant les diagnostics et les correctifs à apporter devraient être joints à ces rapports et faire apparaître les budgets correspondants et les dates de réalisation prévues. Le principe des visites de terrain en amont est très positif, elles font l'objet de comptes rendus documentés. Cette approche du travail en amont doit être généralisée pour les projets de construction d'ERP, j'ai bien dit en amont et pas a posteriori, pour vérifier si c'est bon. Enfin, nous sommes toujours en attente du PAVE, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. En commission municipale, il nous a été confirmé qu'il serait présenté à la prochaine commission accessibilité et comporterait également les mobilités douces et le vélo. Nous sommes impatients et prêts à examiner et à travailler sur vos propositions. Je vous remercie pour votre attention. »

M. LEBRUN : « Merci, j'en profite pour remercier aussi tous ceux qui participent à la commission et en premier lieu Philippe GEVREY qui se charge de faire ces visites de terrain notamment, et je me réjouis de voir qu'il y a un certain nombre de points qui est compris dans ce rapport qui est extrêmement positif, notamment, sur la question des feux tricolores.

Tous nos feux sont aménagés pour faire en sorte que les personnes malvoyantes puissent savoir de quelle couleur est le feu, à partir du moment où elles sont munies d'un petit boîtier. Certains sont disponibles au niveau de la Ville et ils sont à partager avec d'autres villes qui ont le même dispositif de signalisation. C'était un point sur lequel je voulais insister. Cela concerne tous les types de difficultés, notamment de handicaps potentiels. »

Mme ÉGAL : « Je vous ai écrit plusieurs fois à ce sujet, sans aucune réponse et sans prise en compte de mes demandes. Je tiens à insister dans ce Conseil. »

M. LEBRUN : « Oui, je sais, je m'attache souvent plus au fond qu'à la forme. »

Mme ÉGAL : « Ce n'est pas une question de forme, parce que ces textes précisent les missions de la commission. Si on s'arrête à la loi de 2005, on n'a pas compris ce que fait aujourd'hui, cette commission communale pour l'accessibilité. »

M. LEBRUN : « Je n'ai pas l'impression que la commission n'ait pas compris ce qu'elle avait à faire. C'est ce que je voulais dire, Madame ÉGAL, il y a le texte d'un côté et la façon dont c'est traité sur le terrain.

C'est une prise d'acte du fait que le rapport vous a été présenté, il n'y a pas de vote.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL prend acte du rapport.

11 -LANCEMENT DU JURY DE CONCOURS POUR LA DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU SITE DE LA FORGE

Mme COTTIN : « Dans le cadre du projet de renouvellement urbain « Viroflay 2025 », la Ville a défini un schéma directeur des équipements. Le site de la Forge que tout le monde connaît sur l'avenue et dont la Ville est propriétaire du foncier, accueille actuellement le service animations retraités, et met à disposition des salles pour certaines associations. Il est projeté de démolir et reconstruire le site pour créer un véritable pôle senior dans un lieu unique, de continuer à accueillir des associations dans des espaces partagés et de poursuivre notre politique de construction de logements sociaux, comme le disait le Maire tout à l'heure, avec la construction d'une dizaine de logements en PLAI. Le nouveau bâtiment devrait accueillir en rez-de-chaussée et R+1, les locaux du service d'animations retraités et des associations, en R+2 le service de soins infirmiers et d'aide à domicile regroupant Chaville et Viroflay. Les étages supérieurs R+3, R+4 plus attiques seront réservés exclusivement à des logements. Ces logements seront cédés à un bailleur social. L'objectif de livraison de l'équipement est fin 2024, avec une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade de la programmation de l'ordre de 2 350 000 €.

Pour désigner la maîtrise d'œuvre de l'opération conformément à l'article R 2172-2 du code de la commande publique, il convient d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à organiser un concours restreint pour la démolition et la reconstruction du site de la Forge ;

De désigner les membres de la commission d'appel d'offres en tant que membre du jury ;

D'autoriser Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités indépendantes en tant que membres du jury à voix délibérative ou consultative ;

D'autoriser le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase d'offre ;

Et de fixer à 15 000 € maximum, le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir et ayant remis une offre conforme au règlement du concours. »

Mme ÉGAL : « En commission, nous avons demandé quelques précisions qui devaient nous être apportées ce soir, c'était avoir un peu plus de visibilité sur les surfaces qui vont être consacrées aux différents services, sur les 450 m² hors logements, dont il avait été question. »

M. LEBRUN : « Si c'est la réponse qui vous a été faite, on va dire que c'est cela. Pour l'instant, on est dans une forme de programmation qui nécessite encore d'être affinée. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE.

12 -CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE D'HASSLOCH

Mr OLIER : « Je vais vous présenter deux délibérations qui sont assez récurrentes, mais c'est la première fois depuis le début de la mandature que nous voyons de telles délibérations. Elles portent sur une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui est confiée au SIGEIF pour des travaux d'enfouissement de lignes aériennes. Pour clarifier la chose, quand on souhaite enfouir les différents réseaux aériens qui enlaidissent nos rues, il faut enfouir diverses choses, par exemple, le réseau électrique basse tension, les différents réseaux de télécommunication, que ce soit téléphone cuivre ou fibre, ou le réseau public d'éclairage et tout ceci dépend de deux maîtrises d'ouvrage, d'une part le SIGEIF syndicat du gaz et d'électricité d'Île-de-France qui lui, est concerné par l'enfouissement du réseau public d'énergie électrique basse tension et par les réseaux de télécommunication de l'opérateur Orange et d'autre part, la commune de Viroflay pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et pour les réseaux de communication des autres opérateurs que Orange. Ce n'est pas très simple, mais tout ceci se faisant généralement

ensemble, il est bon de confier la direction des travaux à un seul maître d'ouvrage et là, nous vous proposons de confier la maîtrise d'ouvrage unique au SIGEIF.

Pour l'enfouissement de la rue d'Hassloch, ainsi que d'une partie de la rue d'Estienne d'Orve, celle qui est située entre la rue des Aliziers et la route départementale 10.

Cette première opération a un coût d'un peu plus de 400 000 €, avec un reste à charge pour la Ville de Viroflay de 292 080 € TTC.

La seconde opération concerne, pour le même principe, la rue des Prés aux Bois dans sa partie supérieure, c'est-à-dire dans sa partie nord qui est située au-dessus de la rue Joseph Bertrand. La longueur de voirie est un peu plus importante, le montant total de l'opération est de 538 000 € TTC et le reste à charge pour la Ville de Viroflay est de 415 800 € TTC. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE.

13 -CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DES PRES AUX BOIS

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE.

14 -MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES, DES HORAIRES ET DES MODALITES D'ACCUEIL DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Mme BILLAUDEL : « Vous n'avez pas oublié qu'en janvier nous avons consulté les familles viroflaysiennes sur le maintien ou non de la semaine scolaire à 4 jours ½ et qu'à l'issue de ce vote, le choix a été fait, pour qu'à la rentrée prochaine, l'école ait lieu à nouveau sur quatre jours.

Il y a lieu dans un premier temps de redéfinir les horaires des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est l'objet de cette délibération. Donc, je vous propose de définir que l'école maternelle, tel que cela avait été préparé avec les familles et les parents d'élèves, ouvrira le matin à 8 h 30 jusqu'à 11h30 et 13h30 à 16h30 les : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Alors que l'école élémentaire aura un décalage de 5 minutes : de 8h35 à 12h et de 14h à 16h35.

Le temps périscolaire démarrera tous les matins à 7h45 jusqu'à 8h30 ou 8h35 pour la garderie du matin.

Une pause méridienne décalée comme aujourd'hui de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et 12h à 14h pour les élémentaires.

Un accueil du soir : un qui démarrera à 16h30 ou 16h35, jusqu'à 18h et sera suivi d'un accueil du soir 2 de 18h à 18h45.

Et également, comme nous l'avons défini, un accueil du mercredi ou des vacances scolaires : soit en ½ journée de 7h45 à 13h30, y compris le repas.

Ou en journée complète de 7h45 à 18h45.

Je vous demande de voter cette délibération, je vous en remercie. »

M. FLORENCE : « Les parents d'élèves se sont exprimés le 22 janvier par un vote démocratique en faveur de la semaine de quatre jours. Le groupe Cités, dans ses propositions de campagne avait mis l'accent sur la participation citoyenne à la vie de la commune et nous respectons ce vote démocratique en votant favorablement cette délibération, même si nous avons soutenu la semaine de classe de 4 jours ½, plus profitable aux apprentissages. Nous notons cependant que les sept années précédentes avec 4 jours ½ ont été utiles et auront permis de dégager quelques points positifs qui vont être repris dans la nouvelle organisation. Ainsi, les enseignants avaient très majoritairement indiqué dans le flyer qui avait été distribué, je cite : que la matinée plus longue permet de se consacrer sur les apprentissages fondamentaux. La fin des classes de la matinée pour les élémentaires à midi, est donc, positive pour les enfants et nous approuvons cet horaire. Le maintien des NAP qui était plébiscité par les parents et les enfants est également positif. Avec cette nouvelle organisation et des parents qui travaillent de plus en plus à 90 % ou à temps complet, beaucoup d'enfants passeront le mercredi au centre de loisirs. Nous avons déjà noté que les responsables des centres disent avoir ainsi plus de temps pour proposer des activités plus structurées. Nous souhaitons aussi que la Ville encourage les initiatives des animateurs en augmentant le budget alloué. Nos propositions que les enfants puissent être inscrits dans une activité culturelle ou sportive de la Ville et le reste du temps au centre de loisirs devraient aussi être étudiées au moins dès que la période liée à la crise sanitaire sera derrière nous. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense que vous devriez garder votre intervention, pour le prochain Conseil, au cours duquel nous parlerons du PEDT (Projet Educatif Territorial). Aujourd'hui, il s'agit uniquement des horaires scolaires. Nous ne parlons pas du tout du contenu. Cela viendra ensuite, comme je vous l'ai expliqué en commission mardi matin. »

M. LEBRUN : « Nous maintenons notre souhait d'avoir des accueils de qualité. Je vous remercie d'avoir signalé le fait que nous tenons à maintenir les NAP à la suite de l'école. C'est un point, comme vous le disiez qui était plébiscité par les parents. Personnellement, j'étais plutôt favorable à 5 demi-journées de travail à l'école. On se rejoint sur certains points. »

Mme PILICHIEWICZ : « Par rapport à votre dernière réflexion pour les sports, cela déjà été étudié par les services. Cela est très contraignant parce que les agents qui travaillent dans les centres aérés ne peuvent pas se permettre qu'il y ait des enfants qui partent toutes les heures : au judo, à la piscine... Cela devient ingérable. Mais cela a déjà été étudié. »

M. LEBRUN : « C'est compliqué pour les enfants, d'avoir des journées un peu morcelées. Cela fait partie des réflexions. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense que nous en reparlerons quand nous travaillerons sur le PEDT. Cela mérite d'être développé, mais aujourd'hui, le sujet, ce sont uniquement les horaires. »

M. LEBRUN : « Nous procédons au vote de ces horaires qui sont du ressort du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
APPROUVE.

15 -INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mr LEBRUN : « Je présente cette délibération qui concerne le personnel. Nous avons l'habitude de prendre des stagiaires à Viroflay, avec une durée de stage assez limitée, souvent moins de deux mois, voire parfois moins pour les stagiaires de collège. Nous pensons qu'il est important de prévoir d'accueillir des stagiaires de plus longue durée et dans ce cas, pour que nous puissions les rémunérer, leur donner une gratification prévue par la loi, nous devons délibérer. Il est possible

que nous ayons à prendre des stagiaires très prochainement pour nous aider sur certains sujets dans le cadre de leurs études, bien évidemment, puisque cela sert aussi à leur formation.»

M. FLORENCE : « Cette délibération permet de se conformer à la loi et à s'en tenir strictement à l'obligation légale quant au montant attribué : 777,50 €. Mais dans un moment où la jeunesse est une génération malmenée par les contraintes de la crise sanitaire : peu ou pas de cours en présentiel, des petits boulots supprimés, et ainsi des difficultés pour financer des études universitaires pour beaucoup d'étudiants, le groupe Cités, pense qu'il faudrait faire plus pour cette classe d'âge et que, pour s'en tenir à la rémunération dont nous délibérons, celle-ci aurait pu être plus généreuse. En effet, le montant moyen des gratifications est beaucoup plus important : 925 € d'après l'enquête du cabinet La Relève réalisée entre juillet et octobre 2020 et mentionné dans Studyrama Emploi. Montant d'ailleurs en baisse par rapport à 2019. Nous pourrions aussi accroître ce montant suivant le degré de qualification des stagiaires. Cette même enquête précise ainsi qu'un étudiant de niveau bac+4 ou en césure perçoit, en moyenne, 926 € par mois, et au niveau bac+5, cette gratification passe à 1 045 €. En résumé, le groupe Cités pense indispensable de prévoir rapidement une hausse de ce plancher que nous allons voter. »

M. LEBRUN, vous venez de donner ces chiffres, je vois que mes enfants n'ont pas bien négocié quand ils ont fait des stages de longue durée en entreprise, puisqu'ils étaient en dessous de ce montant. J'entends votre remarque.»

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
APPROUVE.

16 -ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS

Mme HERMANN : « La commune des Loges-en-Josas lors de son Conseil municipal du 4 février a pris la décision de demander l'adhésion au SIGEIF pour les compétences gaz et électricité. La procédure veut que cette procédure d'adhésion soit présentée au bureau du comité du SIGEIF ce qui a été fait et approuvé. Désormais, toutes les villes adhérentes au SIGEIF doivent approuver la décision d'intégrer les Loges-en-Josas dans l'ensemble des adhérents. Petit rappel : nous avons déjà évoqué l'adhésion de Bièvres récemment. Avec l'adhésion des Loges-en-Josas, cela fera dix communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui seront désormais adhérentes au SIGEIF. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
APPROUVE.

M. LEBRUN : « Voilà pour l'ordre du jour de cette séance, comme je le disais en tout début, deux questions orales m'ont été adressées en temps voulu. Nous allons commencer par la première qui m'est arrivée, c'est celle de Madame ÉGAL, qui m'avait envoyé une première question, un premier jet, la semaine dernière, auquel j'avais répondu et qui a maintenu sa question, adaptée à la réponse qui a pu lui être faite. Et cela concerne Versailles Grand Parc et la compétence ordures ménagères qui a été transférée à VGP, il y a déjà quelques années. »

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire de Viroflay, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

En date du 26 mars, nous vous avons adressé un courrier pour vous alerter sur l'impact des changements d'organisation de la collecte des ordures décidés par Versailles Grand Parc. Nous reprenons d'abord notre propos.

Nous avons eu la confirmation lors de votre Facebook live avec les Viroflaysiens le samedi 20 mars que les jours de collecte des déchets seraient modifiés dans certaines villes de VGP, dont Viroflay, et ce, à partir du 5 avril. Nous avons eu cette information via le site de VGP quelques jours auparavant, ce qui nous avait d'ailleurs conduits à la publier sur notre page Facebook le vendredi 19 mars, l'échéance étant proche.

Dans le même temps, nous avons reçu un courrier d'information de VGP et un dépliant d'information a été diffusé dans les boîtes à lettres, le 23 mars.

Le délai de mise en œuvre est extrêmement court. Il ne tient nullement compte de l'organisation de la gestion des déchets au sein des résidences collectives. En effet, les copropriétés ont soit recours à un gardien soit à des sociétés qui interviennent sur contrats. Les missions des gardiens comme les contrats des sociétés extérieures sont définis par le Conseil syndical et approuvés par l'Assemblée générale. Dans un cas comme dans l'autre, la copropriété précise clairement les jours et heures de présence de l'intervenant au sein de la copropriété en fonction des missions à accomplir. Les modifications du calendrier peuvent induire des coûts supplémentaires. Il en est de même pour les ensembles locatifs, ces missions ou contrats étant définis par les bailleurs. Or, d'une façon générale, la collecte le lundi matin à partir de 5 h, pose des problèmes d'organisation et potentiellement génère des coûts supplémentaires puisqu'elle nécessite de prévoir du personnel pour sortir les poubelles le dimanche soir.

De plus pour les copropriétés ou ensembles locatifs de la rive droite qui ont une gestion collective des encombrants avec local « tampon », la collecte le lundi matin nécessite également une sortie des encombrants le dimanche soir.

Ces changements impliquent de formaliser un avenant, ce qui paraît difficile dans le temps imparti. Il serait grand temps d'intégrer les différents modes d'habitat dans la communauté d'agglomération afin de prendre des dispositions applicables à tous les habitants. À Viroflay, une grande majorité des logements sont dans des résidences collectives. La non prise en compte de l'organisation de la gestion des ordures dans ces résidences met en échec les efforts de tri des habitants : exemple : s'il n'y a personne pour sortir les poubelles jaunes le jour J, le plus simple et le moins coûteux est de tout mettre dans la poubelle générale. Si on peut regretter des dépôts sauvages qui dénotent une certaine incivilité, il faut d'abord que l'organisation soit correctement pensée avec les habitants.

Depuis notre courrier, nous avons eu confirmation de l'absence d'anticipation de VGP auprès des utilisateurs. En effet, c'est seulement dans un courrier daté du 16 mars que VGP a informé les syndicats.

Nous vous remercions d'avoir apporté une première réponse au courrier que nous vous avons adressé. Vous nous dites qu'il n'est plus possible de revenir sur les décisions prises par VGP qui a conclu un contrat avec un nouveau prestataire et défini une nouvelle organisation des tournées pour assurer la collecte des déchets dans l'ensemble des villes de VGP. Placés devant le fait accompli, les Viroflaysiens n'ont pas d'autres choix que de s'adapter.

Nous avons noté que Monsieur OLIER cherche avec les copropriétés qui l'ont alerté s'il est possible d'adapter le circuit afin de limiter les difficultés.

Mais comment en est-on arrivé là ? Alors que plus des 2/3 des logements de Viroflay sont des logements collectifs, que le travail sur le renouvellement du marché de collecte a commencé début 2019 (voir le bilan VGP 2019 présenté en CM du 24/09/2020), comment se fait-il que l'impact des scénarios envisagés n'ait pas été travaillé en amont avec les utilisateurs, en l'occurrence les syndicats et les gestionnaires de parcs locatifs ?

Ayant travaillé pendant plus de 2 ans sur ce contrat, comment se fait-il que VGP ait prévu une mise en œuvre en moins de 3 semaines sans information préalable des acteurs concernés ?

Vous êtes vice-président de VGP, 4 élus de votre équipe municipale représentent les Viroflaysiens dans les instances de cette communauté d'agglomération, comment se fait-il que ces questions n'aient pas été posées ?

Dans le Magazine, vous nous dites que les dépenses ne cessent de s'accroître. Pourtant, le bilan 2019 montrait que le volume de collecte par habitant baisse lentement depuis 2010.

Ce contrat serait moins coûteux, mais aucun chiffre ne nous est fourni. Quel est le gain escompté ? Lors du bilan 2019, nous avons noté que la TEOM (28,7 M€) couvrirait largement les dépenses (26,9 M€) dégageant une marge de 1,8 M€.

Quelle est la contrepartie du « gain » obtenu ? Certes, le choix de camions moins bruyants et moins polluants est intéressant, mais le taux de taxe TEOM ne baisse pas et par contre les charges augmentent pour les habitants de logements collectifs, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Les gardiens ou les employés des sociétés d'entretien doivent désormais travailler le dimanche soir, les salariés des sociétés de collecte doivent rejoindre leur lieu de travail à une heure où il n'y a pas de transports en commun.

Considérez-vous vraiment que ce contrat de collecte des déchets constitue une amélioration ?

Le charme de Viroflay avec ses pavillons et leurs jardins fleuris est apprécié par ses habitants qui aiment se promener dans ses rues et ses sentes. Mais il est grand temps de se préoccuper de la qualité de vie et des besoins des habitants qui habitent dans les ensembles collectifs. Tous n'ont pas la place pour des composteurs et ce ne sera pas plus facile d'en installer dans les nouveaux ensembles, le PLU n'ayant pas prévu d'espaces communs suffisants, ils ne pourront pas davantage adopter de poules.

Alors, comment comptez-vous impliquer tous les habitants dans un plan de réduction des déchets ? Le changement en cours ne les incite pas à être vertueux.

Nous vous remercions par avance de la réponse que vous voudrez bien apporter aux différents points soulevés par cette question. Bien cordialement, Groupe « Cités » »

M. LEBRUN : « Vous m'avez interpellé, mais je vais laisser la parole à Jean-Philippe OLIER qui a « mouillé sa chemise » comme l'on dit sur le dernier mois qui vient de s'écouler et ce n'est pas fini. Et vous comprendrez pourquoi nous avons aussi décidé de ne pas voter le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). »

M. OLIER : « Madame ÉGAL rejoint effectivement un bon nombre de mes préoccupations des derniers mois et surtout des dernières semaines. Je vais essayer d'y répondre point par point en essayant de respecter la chronologie des événements en question.

Le code des marchés publics étant ce qu'il est, il était nécessaire de remettre en concurrence, le prestataire NICOLLIN, qui collectait l'ensemble des 18 communes de VGP. Le choix a été fait de scinder en deux lots. COVED a gagné un lot de 14 communes, dont Viroflay. La commission d'appel d'offres de VGP l'a choisi début juillet 2020, c'était d'ailleurs dès l'installation des nouveaux élus communautaires. Il y a eu un recours et finalement, ce marché a été notifié fin août 2020. Votre question : ayant travaillé pendant plus de deux ans sur ce contrat, comment se fait-il que VGP ait prévu une mise en œuvre en moins de trois semaines, sans information préalable des acteurs concernés ? Nous l'avions, évidemment, aussi posée à VGP. Voici la réponse :

« Entre septembre 2020 et aujourd'hui, il a fallu travailler sur les commandes de matériel, l'organisation de la base de vie, les solutions logicielles, les sectorisations. Les plannings de collectes n'ont pu être étudiés qu'après une approche quantitative des volumes à collecter, permettant d'arrêter des secteurs bien dimensionnés. Ainsi, ce n'est qu'à la fin de l'année 2020, qu'un planning a été proposé aux maires. Ce calendrier a évolué jusqu'à fin février, compte tenu de l'imbrication étroite des plannings de collectes entre les différentes communes. Ce n'est qu'après la validation de l'intégralité des municipalités que la communication a pu se faire, soit, mi-mars. Versailles Grand Parc est conscient que les délais de communication étaient très courts et aurait souhaité pouvoir communiquer bien plus tôt. »

Du côté viroflaysien, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot. Nous avons négocié serré avec VGP et COVED en février, pour améliorer la proposition de calendrier. Nous avons obtenu quelques améliorations, mais la tâche était rude. C'était un jeu de taquin, sans trou, et il fallait trouver une ou des communes prêtes à prendre notre lundi matin. Ensuite s'est posée la question de la communication aux habitants. Nous avons pressé VGP de le faire sans attendre, mais force est de reconnaître que cela fut tardif et surtout beaucoup trop global et imprécis. La collecte débute à 5 heures du matin, certes, mais elle dure 6 à 7 heures, la même durée qu'une tournée faite par NICOLLIN jusqu'à ce jour qui terminait ses tournées dans certains secteurs pavillonnaires à minuit passé. Pour certains, cela nécessite donc de sortir les bacs le dimanche, mais pas pour tous, ce qui aurait effectivement été un point dur pour les logements collectifs. Je dois admettre que nous n'avons pas été assez vigilants sur ce point, pris par le temps. En effet, les premiers brouillons de plannings de collectes détaillés, ne m'ont été fournis que le jeudi 25 mars

au soir, soit dix jours avant la date de mise en œuvre et surtout huit jours après les premières communications de VGP et je les ai rejetées. Aujourd'hui encore, ces plans de collectes ne sont que provisoires.

Pourquoi les ai-je rejetés ? Tout simplement parce que ce n'était pas compatible, avec, d'une part, ma demande initiale de ne pas passer autour des écoles aux heures de pointe, c'est-à-dire de 7h30 à 9h et d'autre part, avec les contraintes de la majorité des copropriétés, en particulier, celles qui ont un gardien qu'il soit salarié ou prestataire.

J'avais, dès la semaine précédente, reçu quelques appels et mails angoissés ou courroucés de certaines résidences. J'ai passé une dizaine de jours à défendre les intérêts d'une vingtaine de résidences face à COVED, avec l'aide de VGP.

À ce stade, je tiens à préciser que l'attitude des résidents a été assez disparate : opposition ou discussion :

Attitude d'opposition, une minorité heureusement : « Je ne suis pas content », « Je râle », « Je fais des pétitions », « J'appelle les autres à signer une pétition », « Je refuse de discuter avec la Mairie, y compris pour savoir si je suis prévu d'être collecté à 5h ou à 10h du matin ». Une attitude irresponsable, qui m'a fait perdre beaucoup de temps à éteindre des incendies au lieu de me consacrer à trouver une meilleure solution. Demander à casser ce marché public était d'ailleurs totalement illusoire, je l'ai dit et écrit à toutes les résidences. Changer les jours ou les ½ journées aussi, nous avons essayé pendant plusieurs semaines comme je l'ai dit à l'instant.

Attitude de discussions, heureusement, il y en avait plus :

« Nous sommes face à un problème et nous cherchons une solution négociée ou les parties feront toutes un effort ». C'est pourquoi j'ai demandé à ces résidences qu'elles étaient leurs marges de manœuvre : « Comment pouvez-vous vous organiser différemment ? »

Bref, un peu de brainstorming, un peu de transparence, à titre d'exemple : « Pouvez-vous faire commencer le gardien à 7 heures le lundi, au lieu de 8 heures, voire à 6 heures ? » On peut, au moins, lui poser la question.

S'équiper d'un local accessible de la rue pour y stocker les bacs, en particulier pour les résidences qui ont un terrain. Ne sortir les bacs qu'une fois par semaine : le jeudi. Développer le compostage, ce qui est déjà fait pour seize résidences viroflaysiennes avec près de 300 foyers qui participent, sinon, développer le lombricompostage.

Organiser un tour de rôle de résidents volontaires pour participer au « vivre ensemble » de leur immeuble, en sortant les poubelles le dimanche soir, sans attendre qu'un gardien le fasse. C'est ce que fait, d'ailleurs, la quasi-totalité des petites résidences.

Parallèlement à ces discussions et éclairé par ces discussions, j'ai pu négocier avec COVED et VGP, une solution qui soit acceptable, qui a été trouvée pour presque toutes les résidences qui avaient accepté de discuter, à l'exception notable des résidences situées sur les grands axes traversants qui doivent être dégagés le plus tôt possible avant les flux importants. Face à ce problème, il faut se prendre en main. Il faut chercher des solutions sans attendre qu'elles viennent seules.

Continuons sur vos questions : quel est le gain escompté ?

Voilà la réponse de VGP : « Ce contrat a permis de garantir une stabilité des coûts, et ce, malgré une modernisation des équipements : flotte 100 % Gaz Naturel Vert notamment, alors que les prix constatés sont à la hausse sur l'ensemble de la filière. Plus qu'un gain, il s'agit de maîtriser la hausse des coûts. Pour ces prestations, nous payons, environ 13,6 M€/an pour le contrat qui s'est terminé fin mars 2021. Dans le cadre du nouveau contrat de collecte, nous devrions payer environ : 13,9 M€/an, cela représente une évolution de 2,2 %. Sur ce genre de contrat, il est assez fréquent d'observer des augmentations de 5 %, voire plus, lors d'un renouvellement. Ce nouveau marché a donc permis de maintenir les coûts tout en assurant un niveau de prestations élevé, une modernisation matérielle et un impact environnemental réduit. En outre, le prestataire retenu apporte des assurances dans la mise en œuvre de la tarification écoresponsable, projet qui concerne 7 des 14 communes constituant le lot attribué. Par ailleurs, la tarification prévue dans le cadre de ce nouveau contrat récompense les efforts en matière de réduction des déchets. Une partie des prix est calculée sur la base des tonnages collectés. Auparavant, la tarification était forfaitaire, peu importe les performances de notre territoire. »

Ensuite, vous posez la question de la baisse des volumes constatés dans le passé et de la poursuite de ces actions.

Tout d'abord, la baisse des volumes est indéniable pour la poubelle verte des ordures ménagères, mais elle augmente pour la poubelle jaune, les recyclables. Et le coût de traitement de ces différentes filières augmente régulièrement, pour de multiples raisons : la baisse de la valeur énergétique des ordures ménagères due au tri. Le coût important des filières de recyclages, qui sont vertueuses par ailleurs, mais également la hausse des taxes étatiques sur les incinérateurs qui vont passer de 5 €/tonne, à 25 €/tonne. Et simultanément la baisse des subventions aux filières de recyclage... cherchez l'erreur !

En conclusion, j'invite tous les Conseils syndicaux des copropriétés qui ont ajusté leur contrat avec leur gardien ou leur prestataire à bien observer l'horaire de passage des camions au cours des prochaines semaines. Il est très probable que l'horaire de passage dans leur rue ne nécessite finalement pas de changement de contrat si elles ne se situent pas sur l'avenue du Général Leclerc. »

M. LEBRUN : « Merci Monsieur OLIER, pour cette réponse tout à fait complète, longue pour une question longue évidemment. Mme ÉGAL, vous souhaitez répondre à la réponse ? De façon synthétique s'il vous plaît. »

Mme ÉGAL : « Tout d'abord, je voudrais remercier M. OLIER pour la réponse détaillée qu'il a faite. J'aurais deux questions, voire peut-être plus. Avez-vous effectué l'inventaire de l'ensemble des ensembles immobiliers et, ou, de ces Conseils syndicaux ? Ont-ils tous été contactés de manière à mettre au point ce qui peut leur poser problème ? C'est la question 1.

La question 2, j'ai parlé de surcoût, c'est un surcoût pour ces ensembles collectifs, est-ce que ces surcoûts, la Ville ou VGP sont prêts à les compenser ? Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas une équité des habitants par rapport à des démarches comme celles-là.

Troisième point, qui ne vous incombe pas directement, mais quand ce marché a été remis en question, quand on ouvre un marché, il y a un cahier des charges, il y a des choses acceptées ou acceptables, d'autres qui ne le sont pas. Qu'a-t-il été prévu dans le cahier des charges ? Normalement, dans tout projet, il y a une étude préalable, un diagnostic sur les impacts, une étude d'impact. J'ai passé ma vie professionnelle à conduire des projets à préparer des changements, la première chose que l'on fait, c'est un diagnostic et une étude d'impact. Ensuite, cela permet, au moment où l'on met en œuvre de décliner ce que l'on avait anticipé. Est-ce que cela a été mené au niveau de VGP et que peuvent en dire les représentants de la Ville de Viroflay qui siègent dans ces instances ? »

M. OLIER : « Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais répondre à la première et à la troisième question, mais je vous laisserai répondre à la deuxième.

La première question concerne l'inventaire des copros et syndics. Celui-ci a été fait par VGP qui nous a affirmé depuis plusieurs mois, la question leur a été posée au mois de décembre, qu'ils avaient un fichier de toutes les résidences, tantôt le syndic, tantôt le président ou un membre du Conseil syndical, mais ils avaient un fichier de toutes les résidences, pour la simple et bonne raison que ce sont eux qui distribuent les bacs. Et donc à travers ce processus de distribution de bacs, ils avaient un fichier. La réalité était moins rose, parce que je crois que le fichier n'était pas de très, très bonne qualité. En ce qui me concerne, moi, un peu pressé par le temps, j'ai contacté les copropriétés et aussi les bailleurs sociaux dont j'avais les coordonnées et évidemment, ceux qui m'avaient appelé, tous ceux qui m'ont écrit, qui m'ont appelé, ou appelé la Mairie ont été contactés, on a interagi.

Après, ils voulaient ou non discuter, mais la plupart ont accepté de discuter et pour la quasi-totalité, nous avons trouvé une solution qui permettait de les faire collecter généralement après 9h, pour certains d'entre eux, à 7h30 ou à 8h, mais cela ne gênait pas le gardien. Donc, nous avons trouvé des solutions pour ceux qui nous ont contactés.

Je suis conscient, comme je l'ai dit, que c'est beaucoup plus compliqué pour les copropriétés qui sont de grande taille sur la CD10.

En ce qui concerne la troisième question, je n'ai pas la réponse sur le cahier des charges. Je n'ai pas eu l'occasion de consulter, ni même de réclamer le cahier des charges et l'étude d'impact. Ce que je peux dire, c'est qu'au début du processus, le bureau des Maires a été consulté et nous leur avons demandé quelles étaient les priorités. Et les priorités ont été : le coût et l'environnement. Il y a sûrement d'autres critères dans le cahier des charges, en tout cas, les deux qui ont été bien mis en avant c'est le coût et l'environnement, et je crois que l'on peut dire que sur ces deux aspects-là, le coût c'est une non-augmentation je sais et l'environnement des véhicules au GNL (GAZ Naturel Liquéfié) moins bruyants et moins polluants, ce n'est pas mal.

Sur la deuxième question, concernant le surcoût, je laisse répondre Monsieur le Maire. »

M. LEBRUN : « Simplement, je ne vais pas répondre complètement à la question, mais moi, je m'occupe beaucoup de finances et de personnel, au niveau de Versailles Grand Parc et la question financière est une vraie question compte tenu de l'évolution qui a été expliquée en partie par Jean-Philippe OLIER. C'est une vraie préoccupation cette question des ordures ménagères, on voit bien que l'on n'est pas forcément aidé, dans cette voie-là par un certain nombre de décisions. Je tiens à dire aussi que la semaine ne compte que 7 jours et qu'il faut faire, sur ces 7 jours : le ramassage des ordures ménagères, des emballages, des déchets végétaux et puis les encombrants une fois par mois. Et dans les 7 jours, en fait, il y en a un qui ne compte pas, qui est le dimanche, et puis souvent, on évite de faire le samedi, la plupart du temps, il reste 5 jours, tout cela pour un total de 14 communes. Donc, clairement, il y a des communes où il va falloir faire des ramassages à des horaires où à des jours qui ne sont pas forcément les plus faciles pour les uns et les autres. Je signale qu'il y a 5 communes de Versailles Grand Parc qui ont des ramassages des ordures ménagères le lundi matin. On n'est pas les seuls à avoir cette spécificité. On n'est pas les seuls à s'être « laissé avoir ». On a pu entendre ce genre de choses. Je salue vraiment l'implication de Jean-Philippe OLIER sur un dossier traité par l'intercommunalité, donc par une instance supérieure qui est souveraine pour ses appels d'offres ou ce genre de choses et pour essayer de trouver des solutions pragmatiques. Et ce qu'il a dit est tout à fait réel, sur le fait que souvent, on entend les gens qui crient avant d'avoir mal. Parfois, c'est bien d'arrêter de crier une fois que l'on est certain de ne plus avoir mal. Ce qui n'a pas été le cas sur certaines collectivités, certaines copropriétés. Et je trouve cela dommage. Vous dites qu'il faut associer la population. Lorsqu'on les associe, c'est bien aussi qu'il y ait un répondant constructif et pas uniquement quelque chose pour essayer de casser quoi que ce soit, sachant que l'on est dans le cadre d'un marché public. Un marché public, on ne peut pas non plus revoir complètement l'économie générale.

Lorsqu'on est sur le terrain, c'est quelque chose qui est beaucoup plus complexe. Et on le voit bien, cette première semaine a été une catastrophe, il y a des encombrants partout, il y a des poubelles... les Viroflaysiens n'ont pas tout compris non plus, ils sortent les poubelles jaunes alors qu'il faut sortir les poubelles bordeaux ! Il faut que les choses se posent, que l'on constate la façon dont les collectes se font, à partir de quelle heure, dans quel quartier, que tout cela se stabilise et après, on verra. Il n'est pas envisagé qu'il y ait des compensations de VGP pour des immeubles collectifs qui devraient avoir des dépenses supplémentaires.

Cela n'existe pas. Je me souviens à l'époque où l'on avait instauré des containers. Cela remonte à pas mal d'années, il y a beaucoup de copropriétés qui ont été obligées de faire des travaux supplémentaires pour accueillir les containers, pour arriver à les faire rouler sur la rampe, ou je ne sais quoi et en fait, ils n'ont pas demandé de compensation à Versailles Grand Parc. La compensation, c'est globalement, faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est déjà pas mal, je trouve. Et pour le reste, on essaye d'être pragmatique. Jean-Philippe OLIER suit le dossier de façon extrêmement précise, moi, je dois échanger des SMS grosso modo, depuis 4 jours, au moins une demi-douzaine de fois avec les responsables de VGP pour leur signaler des trucs qui clochent. Nous faisons le relais des remontées des revendications des Viroflaysiens de façon très régulière. Nous ferons un point d'ici une quinzaine de jours pour faire en sorte que les choses se passent du mieux possible. Mais tout changement génère forcément de l'insatisfaction. J'ai vu sur les réseaux sociaux de Versailles que les gens hurlent parce que le camion poubelle est passé à 1 h 30 le matin, dans une des rues. Oui, ils avaient l'habitude que cela passe à un autre moment de la journée, mais forcément, il y a 7 heures de collecte à faire il faut que ça commence tôt, ou alors ça commence en début de soirée et ça peut finir tard. Il y a un changement, il faudra s'y faire, on ne peut pas tout ramasser au même moment, dans toutes les communes, et dans des horaires acceptables pour tout le monde. Je rappelle que cela concerne une journée par semaine qui est le lundi et qu'il y a plein de solutions qui ont été envisagées, y compris, ce qui était proposé par Jean-Philippe OLIER, de dire : « Il y a un certain nombre de petites collectivités, de petits collectifs, dont les poubelles sont sorties par les copropriétaires ou les locataires. Ça n'est pas infamant, en fait, tous les propriétaires de pavillon sortent aussi leurs poubelles. Je pense que c'est quelque chose qui peut être envisagé. Je ne dis pas qu'il faut le généraliser, mais c'est aussi le petit coup de main qui évite une dépense supplémentaire. Et c'est un engagement bénévole, comme il y a des syndicats bénévoles dans certaines copropriétés. On peut aussi avoir ce genre de contribution à la vie collective, ce n'est pas quelque chose qui me paraît totalement hors de portée des uns et des autres. Cela peut être fait le dimanche soir, cela peut même être super sympa de sortir les poubelles, avec un beau gilet gris... n'attendons pas tout de la collectivité, n'attendons pas tout de Jean-Philippe OLIER, du vice-président à Versailles Grand Parc. Tout changement entraîne évidemment des difficultés, la question de concertation marche dans les deux sens. Nous allons peut-être nous arrêter là, Madame ÉGAL, parce qu'il y a une autre question derrière et la réponse... »

Mme ÉGAL : « Je n'apprécie pas beaucoup que l'on tourne en dérision au final, vous dites que cela peut être très drôle de sortir les poubelles le dimanche soir, on peut ironiser sur la réalité de contrat, c'est qu'en fait, on a des gains qui pèsent sur un certain nombre d'habitants sans qu'on l'ait vu venir. On n'est pas sur la baisse des coûts, d'une part, et d'autre part, on impose des conditions de travail qui sont moins bonnes que celles qui existaient auparavant C'est une règle générale dans nos sociétés, on réduit les coûts en appuyant sur la tête des plus faibles. Et cela ne fait pas rire. »

M. LEBRUN : « Quand vous disiez dans votre question que l'on faisait venir les ripeurs à des heures où il n'y a plus de transports en commun. Lorsqu'ils faisaient les collectes le soir et qu'ils finissaient à 1h30 ou 2h du matin, ils n'avaient pas non plus de transports en commun. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Je veux bien, je suis désolé, j'ai fait un trait d'humour, je peux me permettre de faire un trait d'humour de temps en temps, Madame ÉGAL. Mais là, en l'occurrence, il faut arrêter, oui, on essaye de trouver des solutions qui soient acceptables par tous. Nous sommes 275 000 habitants dans Versailles Grand Parc et c'est un partage, une solidarité de l'ensemble. Et avec l'idée de pouvoir maîtriser les coûts.

Et peut-être qu'à un moment donné, on dira : « On arrête », c'est une question qui a été envisagée, on arrête de faire deux collectes d'ordures ménagères par semaine, on peut très bien n'en faire qu'une, il y a des communes qui commencent déjà à passer à une collecte d'ordures ménagères par semaine et VGP est prêt à le faire, éventuellement augmenter le nombre de bacs disponibles pour faire cette collecte unique par semaine. Et là, pour le coup, on fera des gains extrêmement importants sur le budget, on pourra peut-être même faire baisser la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dans ce cas-là. Il y a un certain nombre de choses qui peuvent s'opérer,

et là, pour le coup, cela correspond bien à une logique de réduire le nombre de camions qui circulent dans les rues et à une logique écologique et d'environnement. C'est aussi une solution. On l'a écartée pour l'instant, mais elle peut tout à fait se faire. Dans ce cas, le lundi matin sauterait. »

M. OLIER : « Il y a une résidence sur Viroflay à laquelle il a été proposé de ne faire qu'une collecte en augmentant le nombre de bacs. »

M. LEBRUN : « Cela fait partie des différentes questions qui ont été évoquées par Jean-Philippe OLIER. Madame ÉGAL, s'il vous plaît, autorisez-moi à avoir des traits d'humour de temps en temps. Surtout à cette heure-là, et ce n'est pas de la dérision... Oui, il y en a aussi beaucoup qui ne rentrent pas leurs bacs, c'est aussi un autre sujet qu'il faudrait que l'on traite. Nous allons passer à la question orale de Madame CHOPARD, qui va être posée par Monsieur PERRIER. »

M. PERRIER : « Le groupe VCV vous sollicite pour que vous partagiez l'avancée de vos travaux autour des circulations douces. On vient de voir que Monsieur OLIER avait été, à juste titre très pris ces derniers temps. C'est un ordre des priorités, sûrement dans l'information et donc la question tombe peut-être mal, je vais quand même la poser. En effet, il y a quelques mois, j'ai pu rencontrer comme représentants du groupe VCV, Monsieur OLIER et Madame MAIDON Conseillère municipale. L'échange a été chaleureux. Sans pour autant annoncer d'orientation précise, ni en termes d'échéances, ni en termes d'organisation de la concertation à venir, de notre point de vue, pour un sujet aussi complexe, cette première prise de contact en tête-à-tête, certes en raison de la pandémie, aurait dû être l'occasion de faire connaître les objectifs de votre majorité, les orientations envisagées. L'organisation de la concertation et le calendrier.

Nous estimons que cette question est primordiale actuellement. Or, nous n'avons aucune nouvelle de l'avancée des réflexions et nous n'avons aucun retour ni compte rendu des réflexions et actions menées. Il nous paraît essentiel d'être associé durablement à cette concertation. D'autre part, sur un tel sujet, nous souhaiterions intégrer plus largement les Viroflaysiens. Il pourrait être intéressant d'organiser une enquête en ligne sur les usages et les souhaits dans les domaines des mobilités, comme le font certaines communes voisines.

Par ailleurs, au cours de cet entretien, votre majorité a souhaité connaître un peu les solutions clé en main, proposées par VCV. Nous savons que de nombreux travaux et de rapports d'experts existent et préconisent des solutions dites « toutes faites », c'est le cas de l'ADEME et d'autres organismes. Nous souhaitons vous alerter sur les risques d'une application de solutions dites « clé en main », qui pourrait ne pas correspondre aux besoins et attentes des habitants de Viroflay. Nous sommes conscients que la topologie particulière de la Ville et la configuration urbaine pourrait se heurter à des réalités concrètes plus difficiles, dans ce cas, nous estimons nécessaire que les Viroflaysiens s'expriment. Ils sont les premiers utilisateurs et connaissent par cœur les problèmes dans chaque rue, chaque axe.

Leur donner la parole, recueillir leur avis, presque rue par rue, avec éventuellement des photos à l'appui, comme ça se passe dans certains sondages qui sont faits, permettrait de partir d'un constat commun et à terme de nourrir un projet coconstruit et partagé élus/habitants, à l'appui, bien sûr des travaux d'experts afin d'atténuer les tensions parfois importantes entre les différents utilisateurs des voies de circulation. Nous aimerions aussi savoir si des contacts ont été envisagés avec les communes limitrophes, Versailles et Chaville pour l'essentiel en vue de l'établissement d'un plan cohérent de continuité territoriale. En vous remerciant pour vos réponses. »

M. LEBRUN : « Avant de donner la parole à Jean-Philippe OLIER, à qui j'ai confié cette tâche, vous comprenez que parfois, il y a des priorités à traiter et que le contexte est un peu plus complexe pour arriver à traiter cela. Je pense que quand vous dites, « comme le font certaines communes voisines », je pense que vous faites référence à Chaville. Je vous invite à regarder ce qui est fait sur Chaville, je ne suis pas certain d'avoir envie de faire ça, en termes de concertation. Le préambule que je voulais faire, c'est que je me rends compte que plus on avance dans les consultations et les discussions avec les Viroflaysiens dont vous faites partie en tant qu'élu et que

nous associations, plus on se rend compte que la place du vélo dans la Ville est extrêmement clivante. Certains cyclistes veulent leur espace bien à eux, des non-cyclistes ne supportent plus le comportement irrespectueux de nombreux cyclistes vis-à-vis du Code de la route. D'autres cyclistes trouvent dangereuses les pistes cyclables entre la circulation automobile et les places de stationnement, d'autres ne supportent pas les pistes cyclables sur les trottoirs pourtant appréciées par d'autres cyclistes, notamment les enfants. Les contresens cyclables sont appréciés par certains et pas du tout par d'autres, certains voudraient me faire enlever les panonceaux M12. J'ai reçu un message Messenger, cette semaine, d'une personne qui me dit : « C'est insupportable, il faut enlever ces panonceaux ». Les M12, ce sont les petits triangles qui permettent de tourner à droite et s'affranchir des feux rouges lorsque l'on va sur la droite... je pourrais continuer indéfiniment tellement la diversité des situations et des opinions est importante. La consultation de Chaville est, de ce côté, édifiante. En fait, quels enseignements tirer de ce premier constat de la concertation, telle que nous la menons et que Jean-Philippe OLIER mène avec Valérie MAIDON, après, je le laisserai s'exprimer évidemment. En réalité, si l'on veut faire capoter notre démarche, il faut demander l'avis de tous les Viroflaysiens. Nous aurions ainsi, je pense, autant de réponses que de personnes et rue par rue, les positions seront souvent inconciliables. J'en ai fait l'expérience dans ma propre rue, soit d'une rue à l'autre et nous serions donc bien avancés, croyez-en mon expérience. Ce n'est donc pas dans cette démarche que nous avons choisi d'aller. Et lorsqu'on lance une concertation, il faut d'abord s'assurer qu'elle est en mesure de déboucher sur des propositions concrètes en s'affranchissant des dogmes et des lobbies, ou des solutions toutes faites, qui pour la plupart, sont bien incapables de s'adapter aux spécificités d'une ville comme Viroflay. Notre méthode est de progresser. Peut-être un peu plus lentement que ce que nous voudrions, mais en essayant de définir des principes qui pourraient être acceptables par tout le monde, mais surtout qui soient durables. Et pour conclure, je vous ferai part d'une conviction personnelle : nous sommes confrontés à un dilemme : les vélos veulent leur place, les piétons veulent la leur sans être mis en danger par qui que ce soit, les voitures, voire les bus veulent aussi leur place. En résumé, à en croire les positions qui sont exprimées notamment, par le démarrage des discussions qui a pu avoir lieu et ce que je vois aussi dans d'autres villes, il faudrait créer des sillons pour chaque utilisateur de notre voirie. Mais créer cette séparation et ces sillons, ne serait-ce pas la généralisation du fameux concept de la distanciation sociale ? Chacun chez soi et il ne faut surtout pas d'interaction avec les autres. Pourtant, l'interaction existe, ne serait-ce qu'au niveau des carrefours. Est-ce vraiment le modèle de société que nous souhaitons, en tout cas, je ne le souhaite pas.

Je préfère travailler à recoudre, à faire cohabiter les uns avec les autres, faire de la pédagogie plutôt que mettre en œuvre des solutions toutes faites et Jean-Philippe OLIER va vous répondre sur ce point-là, y compris des solutions de concertation toutes faites, pour la plupart, qui sont, je pense, vouées à l'échec, c'est peut-être quelque chose sur quoi nous serons amenés à travailler. En tout cas, je le redis clairement, ce sujet est rapidement un sujet qui devient, vous l'avez dit dans votre courrier, c'est : « Pour atténuer les tensions parfois importantes entre les différents utilisateurs » et je vois que la concertation de Chaville donne lieu à tout et n'importe quoi. En termes de : « Et que je te réponds... » même parfois, on s'invective. Donc, là, je pense que la méthode choisie est plus douce, comme les circulations, et il ne s'agit pas uniquement de la question du vélo, il s'agit de l'utilisation du domaine public par tous les utilisateurs et c'est bien cette question qu'il faut résoudre. On n'est pas que sur la question du RER V. Je laisse Jean-Philippe OLIER apporter un complément de réponse. »

M. OLIER : « Monsieur PERRIER, votre question porte sur les modalités d'élaboration du plan de circulation douce de la Ville de Viroflay. Et particulièrement sur la consultation. Vous mentionnez la tenue d'une première réunion, entre nous que vous qualifiez de chaleureuse. Je pense en effet que c'était un partage très libre de nos réflexions. En revanche, vous semblez déçu par la portée de cet échange, pour reprendre vos termes : « J'ai pourtant rappelé les objectifs qui étaient déjà connus, dévoilé quelques orientations, ou du moins quelques pistes de travail ainsi qu'un calendrier macro. Mais il est vrai que je ne considère pas la concertation comme une fin en soi, mais comme un moyen d'élaborer un projet qui convienne au plus grand nombre de nos concitoyens. » Tout d'abord les objectifs : je regrette que vous n'ayez pas lu notre excellent

programme électoral où cette question figurait explicitement en page 5 et 15, avec pas moins de 7 objectifs purement circulation douce.

Je les cite :

- 1) Étudier les possibilités de prolongation des pistes cyclables avenue du Général Leclerc et la création de sas vélo aux feux tricolores ;
 - 2) Aménager une piste cyclable le long de la forêt entre Versailles et Vélizy ;
 - 3) Installer des bornes de recharge électrique dans plusieurs quartiers ;
 - 4) Créer un groupe de travail avec les habitants, afin de déterminer les itinéraires de circulations douces : vélos, trottinettes et piétons ;
 - 5) Organiser une journée du vélo en lien avec VGP ;
 - 6) Rechercher un commerce de vente et d'entretien des vélos ;
 - 7) Examiner la possibilité de créer un cheminement entre le quartier Corby et la gare rive gauche.
- À ces 7 projets, j'ajoute trois autres projets dont l'un des principaux objectifs porte sur les circulations douces :

Le réaménagement du carrefour Rieussec – Péri ;

Le réaménagement de la place de la Fête ;

La réfection du quartier du Village.

Cela fait dix. Les trois premiers points sont en cours avec les partenaires institutionnels nécessaires et les prestataires que nous avons choisis. La multiplicité des interfaces rend l'exercice complexe, mais cela est engagé :

1) Avenue du Général Leclerc dans le cadre général du RER V piloté par Valérie PÉCRESSE, tout en tenant compte des contraintes viroflaysiennes bien connues, cet itinéraire bénéficiera aux Franciliens « vélotaffeurs », d'ores et déjà, sur proposition d'associations, plusieurs carrefours ont été équipés de « tourne à droite », Monsieur le Maire en parlait et autres panneaux facilitant la circulation des cyclistes, sous réserve qu'ils respectent le Code de la route.

Bien évidemment, pour répondre à votre question sur la continuité territoriale, le RER V d'intérêt régional, nécessite de travailler avec les villes voisines. Il ne vous aura pas échappé que Versailles bénéficie de l'avenue la plus large d'Europe, ce n'est pas notre cas. Les solutions versaillaises pour cet itinéraire ne sont donc pas applicables chez nous ;

2) La piste cyclable Versailles – Vélizy, le long de la forêt et du cimetière, fait l'objet d'une étude par un cabinet-conseil en concertation avec VGP et la ville de Versailles et surtout avec l'ONF, Office National des Forêts, qui ne souhaite pas voir grignoter sa forêt ;

3) La mise en place de bornes de recharge électrique est en cours et à la fin de ce mois, Viroflay devrait être équipé de 7 bornes doubles opérationnelles. Une deuxième phase de 5 doubles est prévue pour 2022 ;

4) *présenté après le point 6.*

5) La journée du vélo... c'est en route, mais l'année dernière elle a été un peu en suspens, pour des raisons un peu évidentes.

6) La recherche de commerce est en cours, mais nous soutenons déjà la Boîte à Cyclo et avons installé deux bornes de gonflage et réparation.

L'ensemble des trois projets de quartier, ainsi que celui de la sente, qui sont interdépendants, a été lancé. J'ai d'ailleurs sollicité les deux listes minoritaires pour participer à la promenade qui a permis, dans le quartier du village, d'identifier les points d'intérêt, les difficultés et les idées. Je remercie d'ailleurs chacune des listes d'y être venue personnellement, les deux têtes de liste étaient là.

4) Le point 4, je vais le détailler un peu plus, parce que c'est certainement le plus complexe, car il concerne directement ou indirectement, tous les Viroflaysiens, qu'ils soient piétons, automobilistes ou cyclistes. Qu'ils soient enfants, adultes ou seniors. Et singulièrement les PMR (Personne à Mobilité Réduite), chacun ayant le droit d'utiliser l'espace public en toute sécurité. C'est pourquoi nous avons proposé une consultation. Vous me reprochez de chercher des solutions clé en main. Mais d'où vient donc cette impression ? À la réflexion, je pense que nous divergeons franchement sur la méthode. Mon approche est d'aller du général vers le particulier, de s'inspirer d'expériences menées ailleurs, bien sûr, mais surtout de définir quelques objectifs, et quelques principes d'organisation de l'espace public viroflaysien, avant de les décliner en prenant en compte les contraintes de chaque quartier et puis de chaque rue. Votre approche est totalement l'inverse,

16 000 Viroflaysiens vont s'exprimer et ce sera la solution. Non ! Chaque Français a pu mesurer, lors du grand débat de 2018, l'inefficacité des consultations ouvertes. Chaque Français a pu mesurer en 2020, les frustrations générées, y compris au sein du gouvernement par la consultation de 150 personnes choisies au hasard. C'est pourquoi, ne pouvant organiser de groupe de travail physique, du fait de la crise sanitaire, j'ai engagé des consultations en tous petits comités. Avec Valérie MAIDON, Conseillère municipale chargée de cette démarche, nous avons reçu de nombreuses personnes pas une ou deux, qui nous semblaient représentatives de différents usages ou qui nous avaient sollicités ou même que nous avions repérées comme s'exprimant sur les réseaux sociaux. C'est ainsi que nous avons reçu des élus du groupe majoritaire, de Cités qui nous avait sollicités pour nous présenter leur analyse, de VCV, des associations représentatives de Viroflay ou de villes voisines, Vélo VGP, la Boîte à Cyclers, Véloflay, l'UUDP, l'AGFV, des seniors... des institutions : VGP, la Prévention Routière, Phébus... et des Viroflaysiens, à titre personnel : cyclistes, piétons, automobilistes, généralement au moins deux ou trois de ces caractéristiques.

Sur cette première base, nous avons pris quelques décisions supplémentaires :

Le doublement du nombre d'arceaux vélo : 40 arceaux supplémentaires seront installés dans les deux mois et la recherche de lieux d'implantation de parking à vélos sécurisés à proximité des gares.

Au cours de ce deuxième trimestre, nous allons passer à une nouvelle phase de consultation plus large et plus approfondie dont les modalités seront adaptées à la situation sanitaire. Parmi les thèmes :

Comment poursuivre l'aménagement de la RD10 ? Quel cheminement doux ? Non seulement le choix de ses itinéraires, mais également de nombreuses questions de principe sur : la vitesse en ville, les contresens cyclables, le mixage avec les itinéraires PMR, le marquage au sol, la signalétique plus généralement verticale et horizontale. Le stationnement et les équipements cyclistes, la pédagogie ou comment faire passer des messages sur le partage de la voirie et le respect du Code de la route ? Dans un objectif qui a été rappelé par Monsieur le Maire de « bien vivre ensemble ».

Ces quelques mots, vous ont permis, je l'espère, de bien comprendre que les solutions clé en main, ne sont jamais que des points théoriques devant être très largement adaptés aux réalités du terrain et que je ne les sollicitais absolument pas. Ce que je recherche, c'est plutôt d'identifier et de définir des principes généraux d'organisation de notre espace public, principes adaptés à la topographie de notre Ville et à son tissu urbain auquel se référer. Faute de quoi, on se retrouverait vite avec un kaléidoscope de rues équipées de façon disparate, incohérente, discontinue et qui ne serait ni lisible, ni sécurisant pour les usagers. »

M. LEBRUN : « Voilà à question pas trop longue, réponse un peu plus longue, mais complète sur les modalités de cette concertation, dont les élus font partie, évidemment, en tout premier, les élus étant de nature à faire des propositions. Après, la question du clé en main, est-ce que cela a été mal interprété ? J'ai une suggestion, sur la question du « clé en main », c'est que lorsque l'on fait des suggestions, des propositions, c'est bien aussi d'aller jusqu'au bout. Notamment, j'entends beaucoup de personnes qui disent... et Jean-Philippe OLIER l'a évoqué : « On veut des espaces vélos sécurisés dans la Ville, à proximité des gares », mais on ne dit jamais où on peut les mettre. Donc, nous, nous cherchons, on sait qu'il en faut, mais on cherche où les mettre. Et compte tenu du contexte de la Ville, ça n'est pas si simple que ça de les mettre et avec un volume suffisamment important. En plus, ce n'est pas juste pour 3 ou 4 vélos, on est minimum, sur 20 à 20 vélos, évidemment, à proximité des gares. Donc, ça en fait partie, on est en train de chercher, on a quelques idées et il est vrai qu'avec VGP, on discute de ce sujet, puisque VGP est un partenaire important en matière de circulation douce et on se rend compte, pratiquement, que l'on arrivait à des coûts de ce type d'installation qui pouvaient être proche de plusieurs milliers d'euros par place de vélo, pour un stationnement sécurisé. On peut se poser la question de savoir si cela vaut le coup que la collectivité paye ce genre de chose, ou ne vaudrait-il pas mieux de se munir de deux bons antivols et qu'on puisse accrocher le vélo à tel ou tel arceau de vélo que l'on peut espérer plus nombreux dans Viroflay. Quand on dit « solution clé en main », c'est que lorsque l'on a des suggestions, il faut aussi aller jusqu'au bout d'une démarche pour dire : « Nous, on pense, qu'à cet

endroit, ça pourrait se faire ». Je tiens à ce que la relation, la discussion, la concertation demeure chaleureuse et qu'on n'en arrive pas à des extrémités comme ce qu'il peut se passer sur les réseaux sociaux à Chaville. Mais c'est un sujet, comme je le disais qui est hyper complexe, ne nous trompons pas sur la façon de concerter. On élargira à un moment donné. »

M. PERRIER : « Je vous remercie M. OLIER et vous, Monsieur le Maire de vos réponses. C'était justement pour connaître un peu l'ensemble des personnes que vous avez rencontrées, où nous en étions et comment nous pouvions continuer cette discussion. Pour en effet, ne pas s'arrêter à des choses clé en main, et là, je pense que ce mot a été mal compris ou mal exprimé. Pour permettre de continuer à avancer sur un sujet qui, en effet, est complexe surtout vu l'évolution des modes de circulation des uns et des autres. »

M. LEBRUN : « Voilà, pour la réponse, Je vous remercie de votre attention. Le prochain Conseil municipal sera donc le 6 mai en visio. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h50